



*Conférence régionale
des élus de la Baie-James*

110, boulevard Matagami
C.P. 850
Matagami (Québec) J0Y 2A0

Plan d'action sur mesure

Nord- du-Québec

Présenté à Monsieur Pierre Corbeil
Ministre des Ressources naturelles et de la Faune

Juin 2005

Table des matières

I.	RÉSUMÉ.....	3
II.	CONTEXTE	5
III.	PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE.....	7
IV.	PORTRAIT SOCIODÉMOGRAPHIQUE	13
V.	PORTRAIT DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE.....	23
VI.	PORTRAIT FORESTIER RÉGIONAL	30
VII.	IMPACTS	37
VIII.	PLAN D'ACTION FORESTIER.....	39
	VIII.I MESURES D'ATTÉNUATION	41
IX.	PLAN D'ACTION DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE	53
X.	CONCLUSION.....	57
	ANNEXE 1	60
	ANNEXE 2	62

I. Résumé

La Conférence régionale des élus de la Baie-James (CRÉBJ) dépose le Plan d'action régional tel que discuté lors de la Tournée des régions forestières qui s'est arrêtée à Matagami le 26 avril dernier. Ce plan d'action a été élaboré dans la foulée de l'adoption, le 23 mars dernier, du projet de loi 71 qui réduit la possibilité forestière des essences du groupe sapin, épinettes, pin gris et mélèzes (SEPM) de 20 % sur une base triennale auquel s'ajoute une réduction supplémentaire de 5 % pour les aires communes situées sur le territoire couvert par l'entente de la Paix des Braves.

Les impacts dramatiques de cette décision sur les communautés jamésiennes sont évalués à une perte de 600 emplois directs pour une masse salariale de 24 millions de dollars (sans compter les pertes d'emplois indirects et induits), alors que le gouvernement du Québec semble minimiser l'impact de cette décision pour nos communautés qui sont déjà aux prises avec les difficultés que connaît l'industrie minière en région.

Le plan déposé est le fruit d'un important travail de concertation régionale. Élus municipaux, représentants patronaux et syndicaux de l'industrie forestière, intervenants socio-économiques ainsi que des représentants gouvernementaux ont œuvré en étroite collaboration afin d'en arriver à déposer ce plan concerté. Il vise l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie régionale permettant d'atténuer les diminutions des approvisionnements de l'industrie du bois. Les intervenants se sont donné quatre objectifs de travail, soit :

1. Annuler la baisse de la possibilité forestière;
2. Soutenir les travailleurs et les communautés;
3. Dynamiser l'industrie de la transformation du bois;
4. Diversifier l'économie régionale

La première priorité est de trouver des solutions afin d'amener la réduction forestière de la possibilité forestière de 25 % à 0 %, et ce, pour l'ensemble des usines de transformation de la région.

L'exercice a fait ressortir différentes pistes de solution démontrant qu'il est possible de respecter les principes du développement durable et de rejoindre les conclusions du rapport Coulombe tout en assurant l'approvisionnement des entreprises régionales. Parmi ces pistes de solution, retenons celles qui devront être mises en œuvre à très court terme pour la sauvegarde des emplois régionaux :

- Permettre d'augmenter dès aujourd'hui le niveau de récolte admissible des peuplements vieux et décroissants (90 ans et plus), pour une durée déterminée, ne devrait pas avoir d'impact important à la baisse sur la possibilité forestière pour le reste de l'horizon de simulation, puisqu'une partie des volumes de bois en perdition serait récoltée plutôt que perdue naturellement. On évalue ces volumes à près de 169 000 000 m³ SEPM.
- Favoriser la récolte de volumes contenus dans des superficies qualifiées d'inexploitables économiquement (moins de 70 m³/ha et moins de 70 dm³/tige, peuplements enclavés, îles). Un allègement du taux de redevance payable contre ces bois épars et de faible dimension pourrait faire en sorte de rendre ces superficies propices à être récoltées et remises en production.
- Éviter d'inclure le volume mort « sec et sain » au volume affecté par les opérations de récoltes et qui n'est pas inclus à la possibilité forestière.

Le plan contient également des demandes visant à maximiser les retombées de l'exploitation des ressources naturelles en région, à soutenir les travailleurs touchés, à diversifier la base économique régionale ainsi qu'à décentraliser et régionaliser les pouvoirs gouvernementaux pour permettre à la région de détenir un meilleur contrôle sur des décisions qui l'affecte.

Ce plan d'action régional contient non seulement des solutions pour permettre de sauver nos emplois tout en assurant la pérennité de la ressource forestière, mais contient également plusieurs avenues qui assureront une croissance de notre région dans une perspective de développement durable.

II. Contexte

Le Nord-du-Québec, dont la Jamésie fait partie, est la plus jeune et la plus « ressource » des régions ressources de la province. L'occupation du territoire par les Jamésiens est très récente. Malgré cela, les Jamésiens jouent un rôle majeur dans le développement du territoire et ils comptent accentuer ce rôle au cours des prochaines années par une plus grande prise en charge de leur propre développement, en partenariat et dans le respect de l'ensemble des occupants de la Jamésie. Rappelons que les Premières Nations, les Cris particulièrement, occupent le territoire actuel de la Baie-James depuis très longtemps et que la collaboration entre les deux groupes ethnoculturels majoritaires en Jamésie est essentielle. Les Cris et les Inuits sont des partenaires majeurs dans le développement du Nord-du-Québec.

Outre la Politique de soutien au développement local et régional de 1997 et à la suite de la commission parlementaire sur le développement de la région Nord-du-Québec, le gouvernement québécois adoptait, en 2001, une Politique de développement du Nord-du-Québec qui permettait aux Nord-québécois de renouveler leur façon d'aborder le développement de la région, notamment sur des bases de développement durable, de reconnaissance des particularités nordiques et de responsabilisation des citoyens face à leur développement.

Parmi les principaux problèmes rencontrés par les intervenants jamésiens du développement au cours des dernières années, mentionnons : 1) le sous-financement des organismes; 2) la méconnaissance de la Jamésie par les décideurs de l'extérieur; et 3) la difficulté du gouvernement face à la nécessité d'améliorer la desserte gouvernementale.

La base économique de la région repose sur les ressources naturelles plus précisément les activités forestières et minières et conséquemment celles-ci vont continuer à être la base de l'économie régionale. Les orientations de développement doivent permettre le maintien et la consolidation des activités existantes de même que la recherche de nouvelles avenues permettant une exploitation complémentaire des ressources du milieu et une diversification de l'économie régionale. Ces orientations impliquent une compréhension précise et éclairée des réalités régionales et une volonté sincère de la part du gouvernement du Québec de vouloir occuper et développer le Nord-du-Québec.

Avec l'instauration de la loi 71, la situation des activités forestières s'est fragilisée, et ce, à un point tel que l'alerte rouge est en vigueur dans chaque ville et localité de la région Nord-du-Québec.

Pour répondre adéquatement et rapidement à cette alerte rouge, la région Nord-du-Québec a élaboré un plan d'action pour :

- 1. Annuler la baisse de la possibilité forestière;**
- 2. Soutenir les travailleurs et les communautés;**
- 3. Dynamiser l'industrie de la transformation du bois;**
- 4. Diversifier l'économie régionale.**

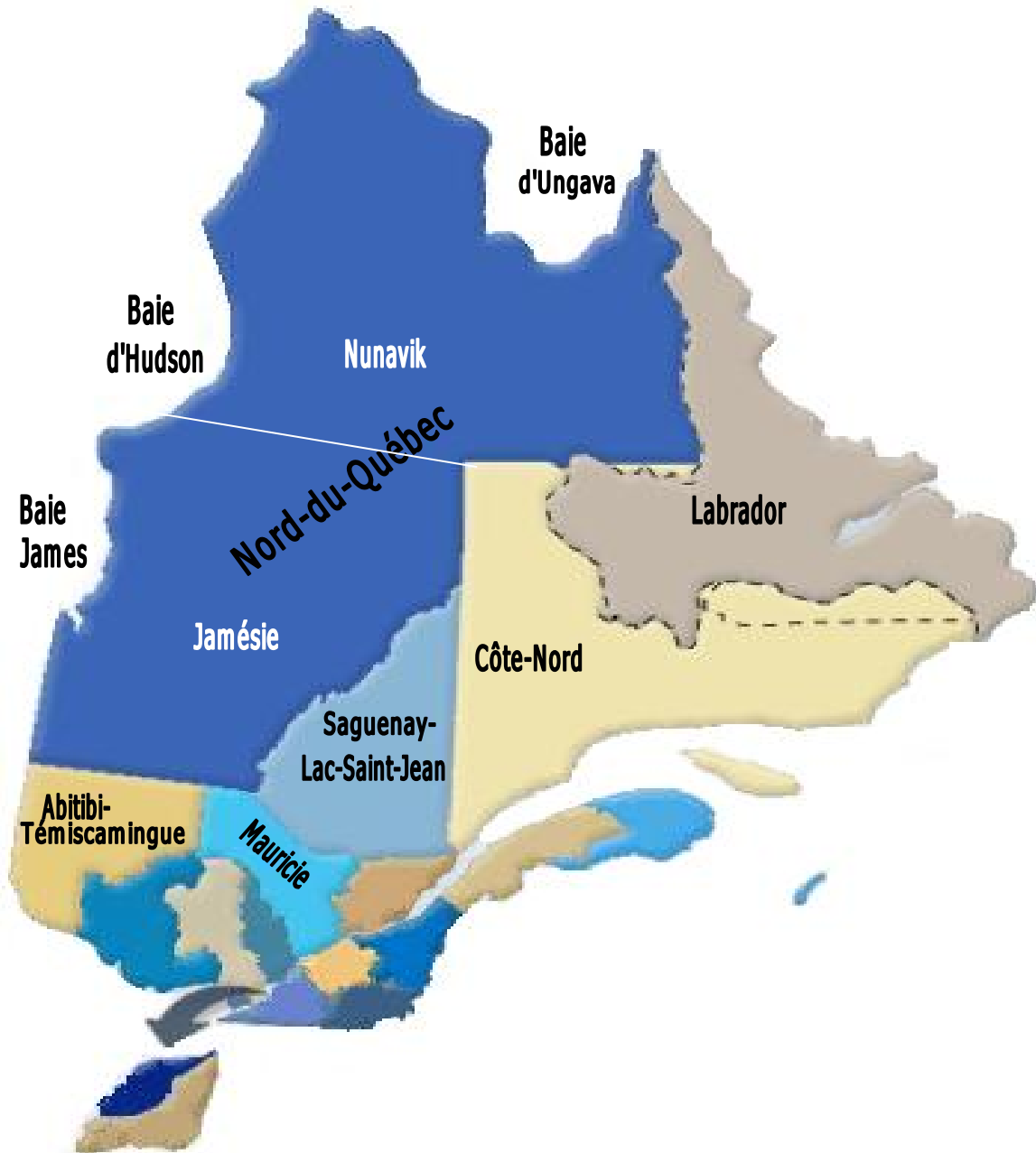
Ce plan d'action sur mesure pour le Nord-du-Québec est essentiel à notre survie et sa concrétisation permettra, non seulement, de consolider notre situation socioéconomique, mais aussi de l'améliorer dans un objectif global de développement durable.

III. Portrait géographique

La Jamésie ⁽¹⁾, partie sud de la région administrative Nord-du-Québec, aussi appelée territoire de la Baie-James, est habitée par des Cris (descendants des premières nations à avoir habité le territoire) et par des Québécois qu'on appelle les « Jamésiens ». Le Nunavik, essentiellement habité par des Inuits, couvre la partie nord de la même région administrative. La carte 1 permet de situer le Nord-du-Québec, la Jamésie, le Nunavik et les régions administratives limitrophes. Elle permet aussi de constater l'étendue de la région et du territoire jamésien par rapport à la superficie totale du Québec. La région administrative Nord-du-Québec, créée en 1987, couvre effectivement plus de la moitié du territoire québécois, soit près de 840 000 km. La Jamésie présente quant à elle une superficie de 350 000 km², découpée toutefois en trois catégories différentes de terres établies par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois de 1975. Au moment des grands travaux de développement hydroélectrique des années 1970, autour de La Grande Rivière (partie nord de la Jamésie), le gouvernement québécois signait avec les communautés autochtones du territoire cette Convention qui établissait un nouveau régime territorial, c'est-à-dire un nouveau cadre légal de développement et d'administration des terres. Malgré les nombreuses ententes et conventions complémentaires signées entre les années 1970 et aujourd'hui (la récente entente appelée « La Paix des Braves » étant la plus célèbre), la Convention de la Baie-James et du Nord québécois est toujours en vigueur et influence grandement les orientations de développement des communautés cries, inuits et jamésiennes.

¹ Rappelons que le terme « Jamésie » fait référence au plan d'eau « Baie-James » situé au sud de la baie d'Hudson.

Carte 1
LOCALISATION DE LA RÉGION ADMINISTRATIVE DU NORD-DU-QUÉBEC
DANS LA PROVINCE

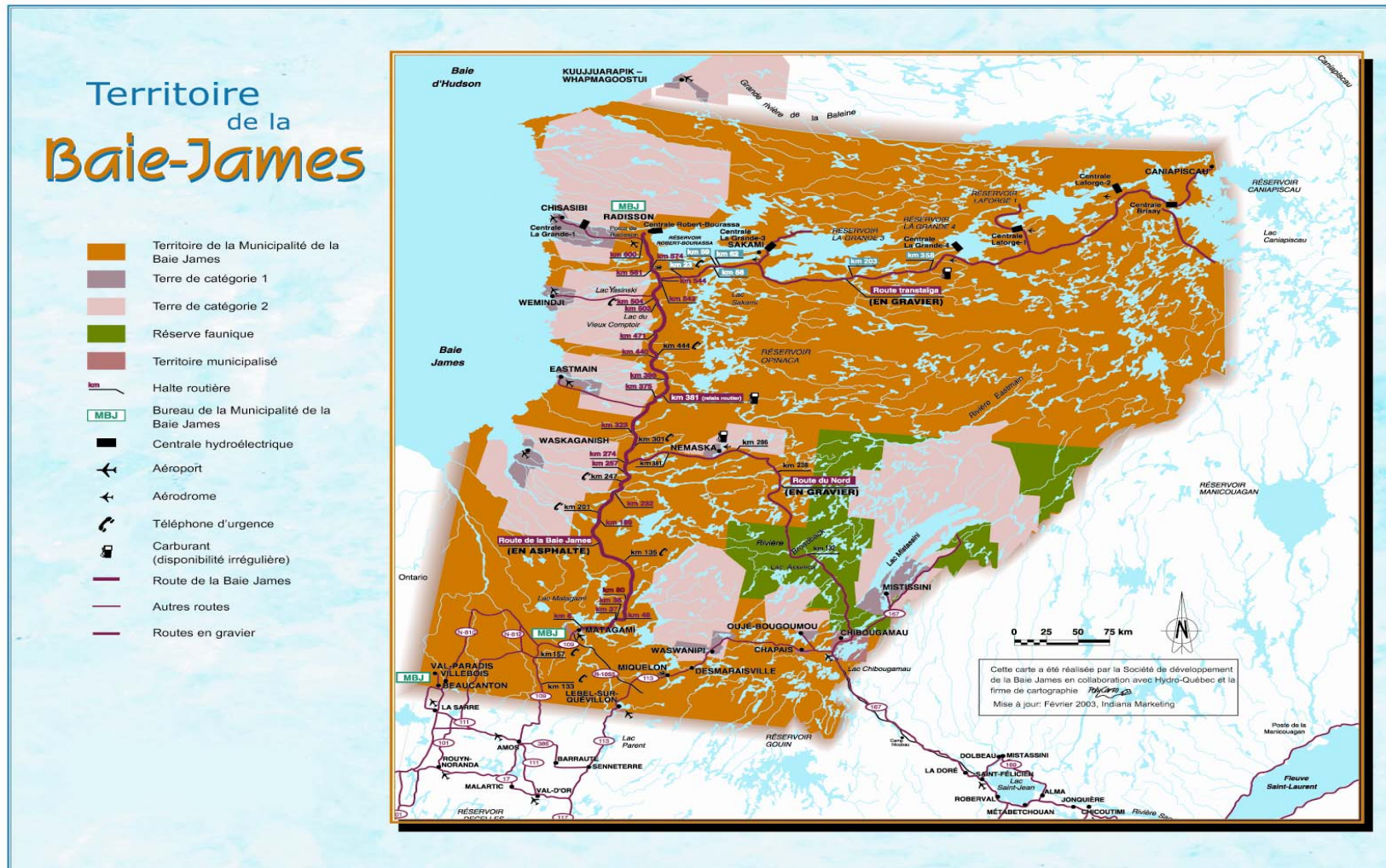


On observe que la carte 2 permet notamment de situer géographiquement les terres de catégorie I, II et III établies par la Convention. Dans une publication de la revue *Forces* de 1992, on expose ainsi les caractéristiques de ces trois catégories de terres à la Baie-James :

« Les terres de la catégorie I sont attribuées à chaque communauté crie et inuit pour leur usage exclusif. Elles sont situées au sein même et au pourtour des villages où Cris et Inuits vivent habituellement. Les terres de la catégorie II leur sont contiguës. Elles constituent une ceinture, un domaine exclusif de chasse et de pêche pour les bénéficiaires habitant les terres I. Il s'agit de terres du domaine public qui peuvent être développées à d'autres fins, à condition de remplacer les parcelles touchées par le développement. Quant aux terres de la catégorie III, ce sont des terres publiques sur lesquelles les Autochtones ne reçoivent pas un droit d'occupation exclusif, mais où ils peuvent, sans contrainte légale, y poursuivre comme par le passé, à longueur d'année, leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage. »
(Beauchemin, 1992 : 19)

Carte 2

TERRITOIRE DE LA BAIE-JAMES (ET CATÉGORIES DE TERRES)



Le territoire de la Jamésie correspond à celui de la Municipalité de Baie-James (MBJ). Il s'agit d'une autre particularité de la structure territoriale de la région. Il n'y a pas de municipalité régionale de comté dans le Nord-du-Québec. Ainsi, plusieurs des responsabilités habituellement assumées par des Municipalités régionales de comtés (MRC) dans les autres régions du Québec sont assumées en Jamésie par la Municipalité de Baie-James, sauf sur les terres de la catégorie I où l'administration est assurée par un Conseil de Bande cri et sur les terres de la catégorie II où l'administration est confiée au Conseil régional de zone (CRZ) qui est composé de représentants Cris et Jamésiens. Les localités de Valcanton (regroupant les villages de Val-Paradis et de Beaucanton), Villebois et Radisson sont parties intégrantes de la Municipalité de Baie-James tandis que les villes jamésiennes (Chibougamau, Chapais, Lebel-sur-Quévillon, Matagami) sont enclavées dans la Municipalité de Baie-James. L'ensemble des agglomérations (localités, villes, villages ou établissements amérindiens) ou communautés cries, inuits ou jamésiennes, sont géographiquement situées sur la carte 3.

Carte 3

RÉGION NORD-DU-QUÉBEC

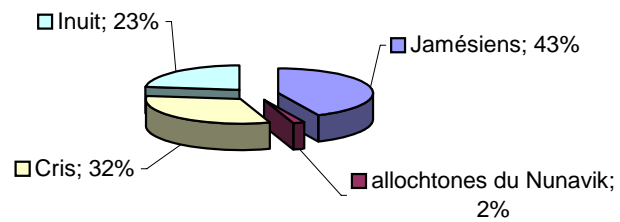


IV. Portrait sociodémographique

Selon le recensement de Statistique Canada de 2001, on dénombre, dans le Nord-du-Québec, 38 575* habitants répartis à travers trois « entités » ou « groupes » culturels tel que spécifié précédemment.

Graphique 1

Répartition de la population du Nord-du-Québec selon l'appartenance ethnoculturelle en 2001



*L'institut de la statistique du Québec – Estimation 2004- - 38 892 h.

Tableau 1

Population des territoires et agglomérations selon leur statut territorial et l'appartenance ethnoculturelle en 2001

RÉGIONS OU TERRITOIRES	STATUT TERRITORIAL	POPULATION TOTALE	% QUÉBÉCOIS	% CRIS	% INUITS
Nord-du-Québec	région administrative (du Québec)	38 575	45%	32%	23%
Jamésie ou Baie-James	territoire (du Nord-du-Québec)	28 165	58%	41%	..
Nunavik ou Kativik	territoire (du Nord-du-Québec)	10 500	8%	7%	85%
Municipalité de Baie-James	municipalité (de la Jamésie)	1 422	95%
AGGLOMÉRATIONS	STATUT TERRITORIAL	POPULATION TOTALE	Groupe culturel majoritaire		
Aupaluk	municipalité de village nordique et terre de catégorie 1 (du Nunavik)	159	Inuits		
Tasiujaq	municipalité de village nordique et terre de catégorie 1 (du Nunavik)	228	Inuits		
Beaucanton	village (de la localité de Valcanton)	270	Québécois-Jamésiens		
Villebois	localité (de la MBJ)	271	Québécois-Jamésiens		
Val-Paradis	village (de la localité de Valcanton)	280	Québécois-Jamésiens		
Ivujivik	municipalité de village nordique et terre de catégorie 1 (du Nunavik)	298	Inuits		
Quaqtaq	municipalité de village nordique et terre de catégorie 1 (du Nunavik)	305	Inuits		
Umiujaq	municipalité de village nordique et terre de catégorie 1 (du Nunavik)	348	Inuits		
Radisson	localité (de la MBJ)	400	Québécois-Jamésiens		
Kangirsuk	municipalité de village nordique et terre de catégorie 1 (du Nunavik)	436	Inuits		
Akulivik	municipalité de village nordique et terre de catégorie 1 (du Nunavik)	472	Inuits		
Kangiqsujaq	municipalité de village nordique et terre de catégorie 1 (du Nunavik)	536	Inuits		
Oujé-Bougoumou	Établissement amérindien (de la Baie-James)	553	Cris		
Kuujjuarapik	municipalité de village nordique et terre de catégorie 1 (du Nunavik)	555	Inuits		
Nemiscau	Terre réservée aux Cris (catégorie 1) (de la Baie-James)	566	Cris		
Eastmain	Terre réservée aux Cris (catégorie 1) (de la Baie-James)	613	Cris		
Kangiqsualujjuaq	municipalité de village nordique et terre de catégorie 1 (du Nunavik)	710	Inuits		
Whapmagoostui	Terre réservée aux Cris (catégorie 1) (du Nunavik)	778	Cris		
Salluit	municipalité de village nordique et terre de catégorie 1 (du Nunavik)	1 072	Inuits		
Wemindji	Terre réservée aux Cris (catégorie 1) (de la Baie-James)	1 095	Cris		
Waswanipi	Terre réservée aux Cris (catégorie 1) (de la Baie-James)	1 261	Cris		
Puvirnituq	municipalité de village nordique et terre de catégorie 1 (du Nunavik)	1 287	Inuits		
Inukjuak	municipalité de village nordique et terre de catégorie 1 (du Nunavik)	1 294	Inuits		
Waskaganish	Terre réservée aux Cris (catégorie 1) (de la Baie-James)	1 699	Cris		
Chapais	• ville (à l'intérieur de la MBJ)	1 795	Québécois-Jamésiens		
Kuujjuaq	municipalité de village nordique et terre de catégorie 1 (du Nunavik)	1 932	Inuits		
Matagami	• ville (à l'intérieur de la MBJ)	1 939	Québécois-Jamésiens		
Mistissini	Terre réservée aux Cris (catégorie 1) (de la Baie-James)	2 597	Cris		
Lebel-sur-Quévillon	• ville (à l'intérieur de la MBJ)	3 236	Québécois-Jamésiens		
Chisasibi	Terre réservée aux Cris (catégorie 1) (de la Baie-James)	3 467	Cris		
Chibougamau	• ville (à l'intérieur de la MBJ)	7 922	Québécois-Jamésiens		

• ville enclavée (article 40, Loi sur le développement de la région de la Baie-James)

Source : Statistique Canada, Recensement 2001. Les données de population pour Val-Paradis, Villebois, Beaucanton et Radisson proviennent du décret de la Gazette officielle du Québec du 31 décembre 2002.

Tableau 2

Évolution de la population des municipalités de la Jamésie et du Québec de 1981 à 2001

	1981	1986	1991	1996	2001
Lebel-sur-Quévillon	3 681	3 465	3 414	3 416	3 236
Chibougamau	10 732	9 922	8 855	8 664	7 922
Chapais	3 119	2 875	2 391	2 030	1 795
Matagami	3 794	2 738	2 467	2 243	1 939
Municipalité de Baie-James	4 735	2 869	3 073	1 978	1 422
Total de la Jamésie	26 061	21 869	20 200	18 331	16 314
<i>Ensemble du Québec</i>	<i>6 438 403</i>	<i>6 540 276</i>	<i>6 895 965</i>	<i>7 138 795</i>	<i>7 237 479</i>

Source : Statistique Canada, recensement de 1981, 1986, 1991 et 2001

Tableau 3

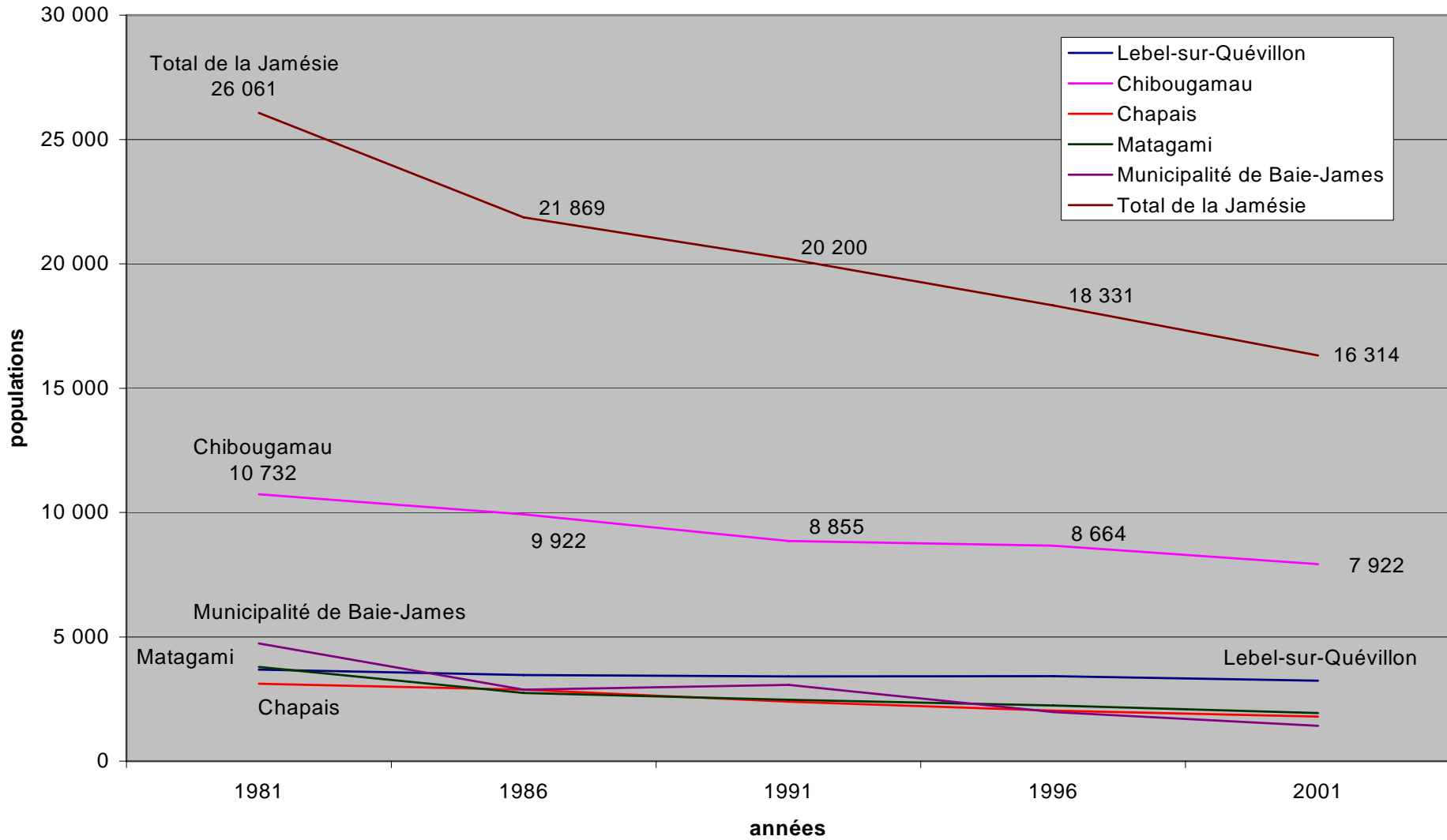
Variation des populations des municipalités de la Jamésie et du Québec de 1981 à 2001 (%)

	Tranches de 5 ans				Tranche de 20 ans
	1981-1986	1986-1991	1991-1996	1996-2001	1981-2001
Lebel-sur-Quévillon	-6	-1	0	-5	-12
Chibougamau	-8	-11	-2	-9	-26
Chapais	-8	-17	-15	-12	-42
Matagami	-28	-10	-9	-14	-49
Municipalité de Baie-James	-39	7	-36	-28	-70
Total de la Jamésie	-16	-8	-9	-11	-37
<i>Ensemble du Québec</i>	<i>2</i>	<i>5</i>	<i>4</i>	<i>1</i>	<i>11</i>

Source : Statistique Canada, recensement de 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001.

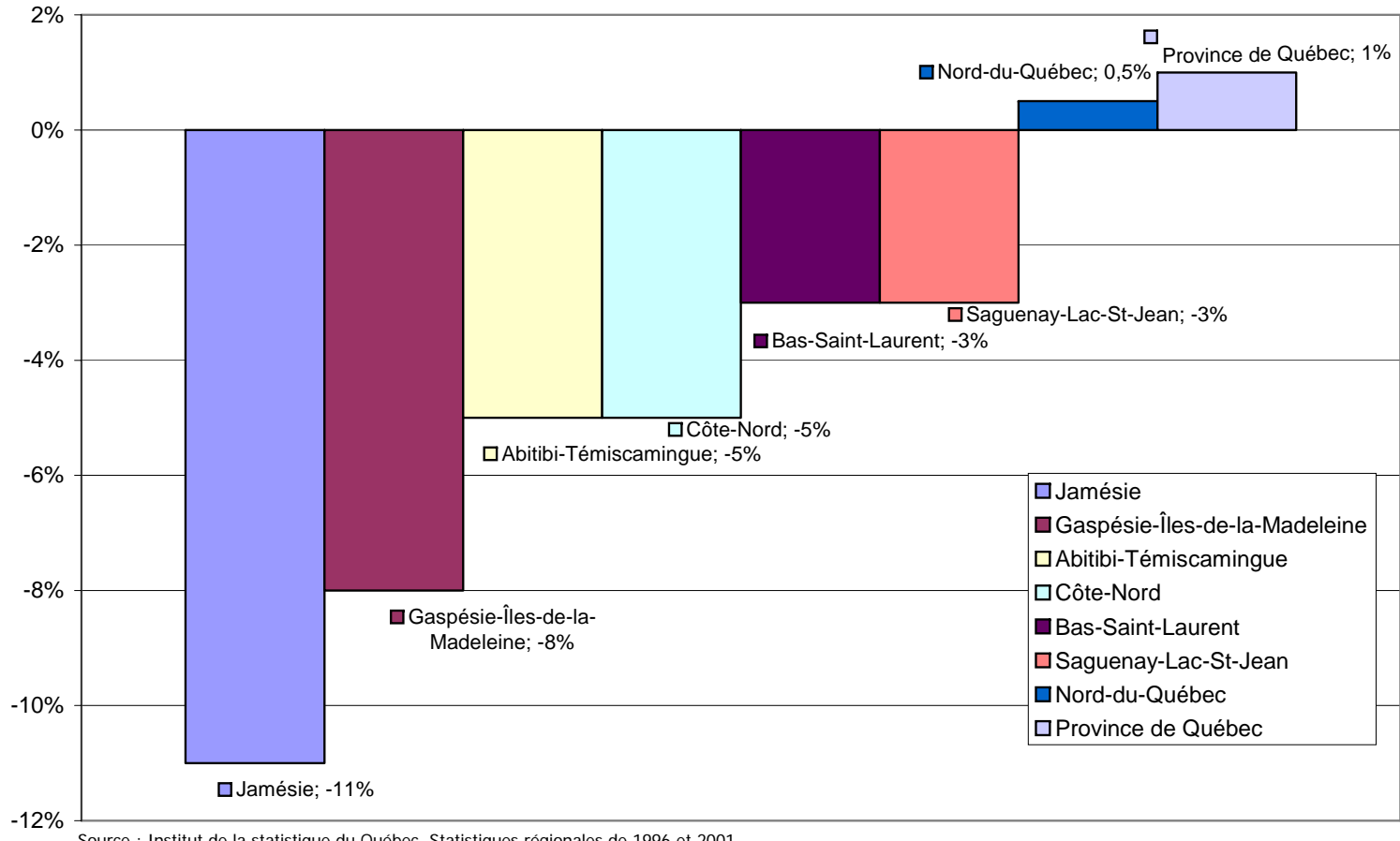
Graphique 2

Évolution des populations des municipalités jamésiennes et de la Jamésie entre 1981 et 2001



Graphique 3

Variation de la population des régions ressources, de la Jamésie et du Québec entre 1996 et 2001



Source : Institut de la statistique du Québec, Statistiques régionales de 1996 et 2001

Graphique 4

Répartition de la population par groupes d'âge en Jamésie et dans l'ensemble du Québec 2001

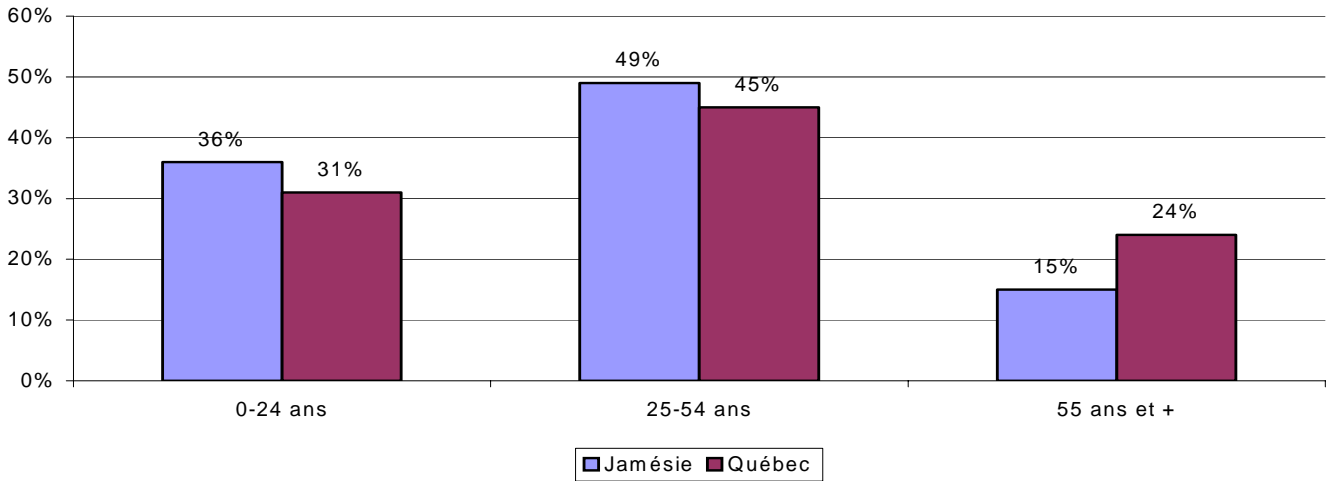


Tableau 4

Le taux d'activité selon le sexe et les villes de la Jamésie - Recensement 2001

	Total	Homme	Femme
Baie-James	59,3	66,7	50,5
Chapais	63,7	72,2	54,7
Chibougamau	68,2	74,7	61,1
Matagami	70,4	81,8	57,9
Lebel-sur-Quévillon	73,9	80	67,1
La Jamésie	68,3	75,6	60,2
L'ensemble du Québec	64,2	71,1	57,7

Source : Statistique Canada, recensement de 2001

Tableau 5

**Le taux d'emploi ⁽¹⁾ selon le sexe et
les villes de la Jamésie - Recensement 2001**

	Total	Homme	Femme
Baie-James	45 %	48 %	42,2 %
Chapais	52,4 %	57,6 %	46,9 %
Chibougamau	59,6 %	62,1 %	56,8 %
Matagami	64,5 %	76,1 %	51,7 %
Lebel-sur-Quévillon	65,7 %	70,5 %	60,3 %
La Jamésie	59,4 %	63,7 %	54,5 %
L'ensemble du Québec	58,9 %	64,9 %	53,2 %

Source : Statistique Canada, recensement de 2001

Tableau 6

Taux d'emploi en Jamésie et au Québec selon le sexe, 1996-2001

	Hommes 1996	Hommes 2001	Variation (¹)	Femmes 1996	Femmes 2001	Variation (¹)
Québec	62 %	65 %	+3	49 %	53 %	+4
Jamésie	72 %	64 %	-8	52 %	55 %	+3

(¹) En point de pourcentage

(1) Proportion des personnes de 15 ans et plus qui occupent un travail ou dites « occupées »

Tableau 7
Le taux de chômage selon le sexe et
les villes de la Jamésie - Recensement 2001

	Total	Homme	Femme
Baie-James	24,1 %	29,3 %	16,4 %
Chapais	17,2 %	20,2 %	12,9 %
Chibougamau	12,6 %	16,6 %	7,2 %
Matagami	8,4 %	6,9 %	10,7 %
Lebel-sur-Quévillon	11,1 %	11,8 %	10,2 %
La Jamésie	13,1 %	15,7 %	9,5 %
L'ensemble du Québec	8,2 %	8,7 %	7,7 %

Source : Statistique Canada, recensement de 2001

Le taux de chômage est un indicateur trompeur de l'activité des localités. Les taux recensés actuellement sont à la baisse ce qui pourrait indiquer une vitalité de l'économie. On doit toutefois être prudent avec ces données qui s'expliquent fort probablement par les départs massifs des résidents.

Tableau 8
Taux de chômage dans les municipalités, en Jamésie et au Québec,
selon le sexe, en 2001

	Hommes	Femmes	Écarts
Québec	9 %	8 %	1 %
Jamésie	16 %	9 %	7 %
Lebel-sur-Quévillon	12 %	10 %	2 %
Matagami	7 %	11 %	4 %
Chibougamau	17 %	7 %	10 %
Chapais	20 %	13 %	7 %
MBJ	29 %	16 %	13 %

Source : Statistique Canada, Recensement 2001.

Tableau 9
Taux de chômage en Jamésie et au Québec, selon le sexe 1996-2001

	Hommes 1996	Hommes 2001	Variation (1)	Femmes 1996	Femmes 2001	Variation (1)
Québec	12 %	9 %	-3	11 %	8 %	-3
Jamésie	11 %	16 %	+5	10 %	9 %	-1

(1) En point de pourcentage

Source : Statistique Canada, Recensement 1996 et 2001.

Tableau 10
**Revenu d'emploi de la population de 15 ans et plus selon le
sexe et les villes de la Jamésie - Recensement 2001**

	Revenu d'emploi	
	Hommes	Femmes
Baie-James	34 944 \$	14 542 \$
Chapais	39 826 \$	25 845 \$
Chibougamau	35 620 \$	20 651 \$
Matagami	39 378 \$	17 816 \$
Lebel-sur-Quévillon	49 376 \$	21 137 \$
La Jamésie	39 486 \$	20 416 \$
L'ensemble du Québec	34 705 \$	23 282 \$

Source : Statistique Canada, Recensement de 2001

L'emploi et la scolarité

Une forte proportion des personnes n'ayant pas complété leurs études secondaires travaillaient dans les secteurs de la forêt, des mines ou de la construction. Le Nord-du-Québec est la population la moins scolarisée au Québec.

Plusieurs de ceux qui complètent une formation postsecondaire occupent des emplois de techniciens spécialisés dans des grandes entreprises présentes sur le territoire et qui exigent une formation reconnue. C'est l'un des facteurs qui explique que la culture de la grande entreprise est plus présente que la culture entrepreneuriale. Cet état de fait freine sans doute le démarrage de petites et de moyennes entreprises.

Tableau 11

Taux de chômage selon le plus haut niveau de scolarité atteint dans les municipalités en Jamésie et dans l'ensemble du Québec, 1996
(%)

15 ans et plus	Chapais	Chibougamau	Lebel-sur-Quévillon	Matagami	MBJ	Jamésie	Ensemble du Québec
Niveau inférieur à la 9 ^e année	14,3	18,8	23,8	5	12,9	16,2	19,7
De la 9 ^e à la 13 ^e année							
Sans certificat d'études secondaires	26,5	11,2	17,1	4,5	15,8	13,4	17,9
Avec certificat d'études secondaires	0,0	7,6	5,3	4,3	17,6	7,0	11,3
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	13,0	9,6	0	0	20,0	8,8	11,0
Études collégiales							
Sans certificat ou diplôme	26,3	18,0	0	5,4	25,0	16,2	13,8
Avec certificat ou diplôme	14,0	9,2	5,7	8,7	13,2	9,1	9,6
Études universitaires							
Sans baccalauréat ou diplôme supérieur	0	24,0	15,4	15,4	0	16,3	10,5
Avec baccalauréat ou diplôme supérieur	0	0	7,3	8,7	8,7	3,7	5,8

Source : Profil socio-économique et enquête sur les caractéristiques de la demande de main-d'œuvre Jamésie, régions Nord-du-Québec 2001, Emploi-Québec.

V. Portrait de l'économie régionale

Tableau 12

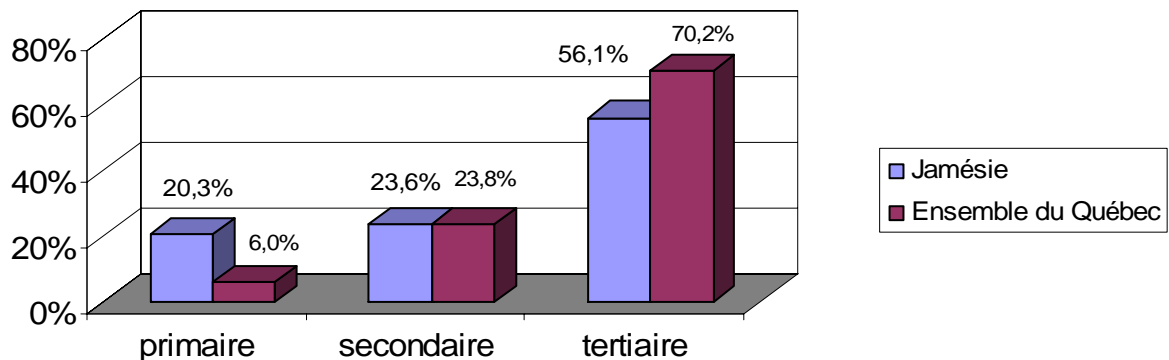
Répartition des employeurs en fonction du nombre d'employés Jamésie 1999

	Employeurs	Employés
1 à 4 employés	612	1 160
5 à 19 employés	228	1 991
20 à 49 employés	40	1 129
50 à 99 employés	10	654
100 à 199 employés	9	1 207
200 à 499 employés	7	1 884
500 employés et plus	3	1 882
<i>Total</i>	909	9 907

Source : Emploi-Québec, 2001, p. 45.

Graphique 5

Répartition des entreprises par secteurs selon le nombre d'employés Jamésie et ensemble du Québec 1996



Source : Emploi-Québec (2001). Profil socio-économique et enquête sur les caractéristiques de la demande de main-d'œuvre, Jamésie, Région Nord-du-Québec, 2001, Direction régionale Nord-du-Québec, p. 44.

Tableau 13

Répartition des entreprises et de l'emploi par secteurs d'activité en Jamésie

(Estimation 2005)

Secteur d'activité économique	Nombre d'entreprises		Emploi estimé	
		%		%
Mines	5	0,5	900	9,2
Construction	69	7,5	529	5,4
Forêt, bois et pâtes et papier	6	0,7	2600	26,7
Autres industries manufacturières	20	2,2	108	1,1
Transport, communication et services publics	96	10,4	460	4,7
Commerce de gros	59	6,4	451	4,6
Commerce de détail	199	21,6	1607	16,5
Finance, assurances et services immobiliers	33	3,6	177	1,8
Services	314	34,1	2479	25,5
Administrations publiques	53	5,8	251	2,6
Inconnu	66	7,2	169	1,7
Total Jamésie	920	100,0	9731	100

Source: Ficher d'entreprises (Info Canada) et recensement auprès des entreprises des secteurs des mines, de la forêt, du bois de sciage et des pâtes et papier, (compilation spéciale Emploi-Québec, Nord-du-Québec).

Les activités regroupées du secteur forêt sont au premier rang des activités économiques régionales. Il faut aussi mettre en perspective les informations liées aux activités du secteur minier qui ont beaucoup changées au cours des derniers mois par la fermeture de certaines opérations.

Schéma 1

Organismes de développement en Jamésie

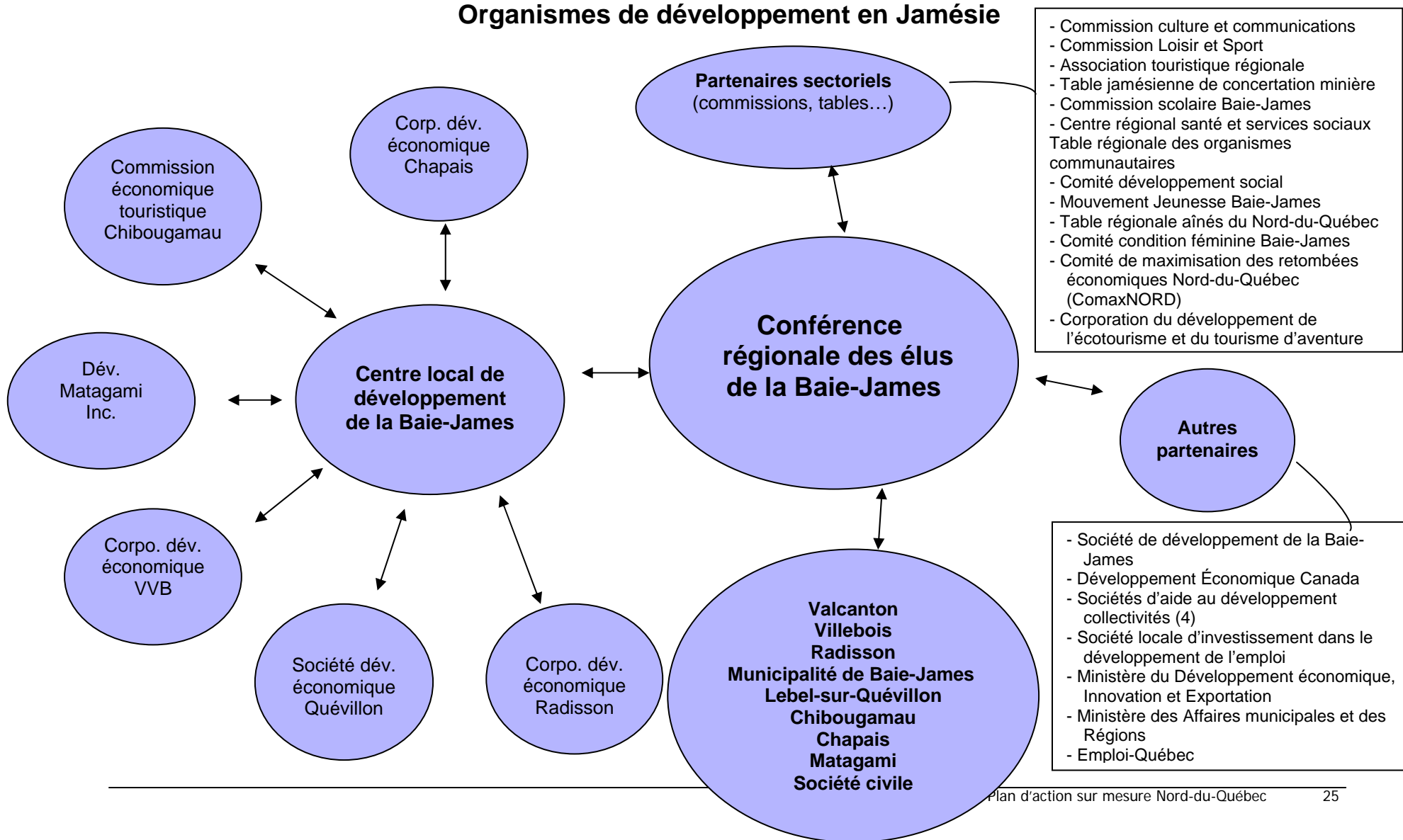


Tableau 14

Quelques caractéristiques socio-économiques chez les Jamésiennes

FICHE SIGNALÉTIQUE	
<i>Population en Jamésie (1996)</i>	<i>Revenu annuel moyen (1996)</i>
Femmes : 8 705	Femmes : 16 645 \$
Hommes : 9 630	Hommes : 36 782 \$
<i>Population active (1996)</i>	<i>Taux de chômage (1996)</i>
Femmes : 3 390	Femmes : 10,2 %
Hommes : 5 340	Hommes : 11,8 %
<i>Taux d'activité (1996)</i>	<i>Taux d'emploi (1996)</i>
Femmes : 56,4 %	Femmes : 51,5 %
Hommes : 80,6 %	Hommes : 72,1 %

Tableau 15

Quelques contributions d'Hydro-Québec à l'économie montréalaise, montréalaise et nord-québécoise en 2001

	Montréal	Montréal	Nord-du-Québec	Moyenne provinciale
Emplois directs soutenus	4817	1260	84	641
Acquisitions de biens et services	641 800 000 \$	218 600 000 \$	8 400 000 \$	85 000 000 \$
Taxes municipales	13 800 000 \$	3 400 000 \$	3 600 000 \$	2 000 000 \$
Taxes scolaires	560 000 \$	605 000 \$	505 000 \$	196 000 \$

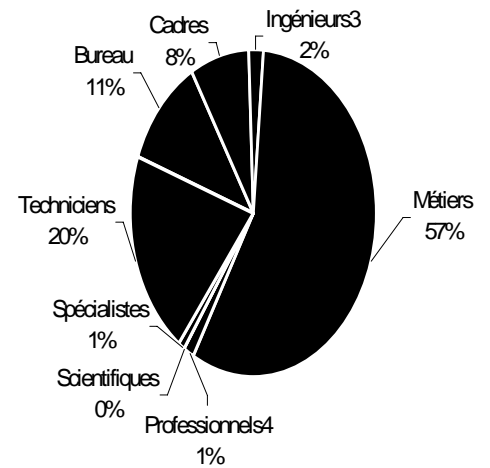
Source : Hydro-Québec, Profil régional des activités d'Hydro-Québec 2001.

Tableau 16

Les effectifs d'Hydro-Québec dans le Nord-du-Québec en 2001

Effectif travaillant dans la région en 2001 (années-personnes)¹

Groupes d'emplois ²	Effectif permanent	Effectif temporaire	Total ⁵
Bureau	78,7	23,2	101,8
Cadres	72,0	0,0	72,0
Ingénieurs ³	16,5	0,0	16,5
Métiers	409,1	109,2	518,3
Professionnels ⁴	9,8	1,7	11,4
Scientifiques	0,0	0,0	0,0
Spécialistes	9,8	0,0	9,8
Techniciens	154,3	30,2	184,4
Total	750,1	164,2	914,3



- 1) Les années-personnes représentent la moyenne des employés qui ont travaillé durant l'année.
- 2) Les groupes d'emplois comprennent les employés « exploitation » et « chantiers ».
- 3) Les cadres-ingénieurs sont inclus dans le groupe « Cadres ».
- 4) Le groupe « Professionnels » comprend les secrétaires de direction.
- 5) Les totaux sont calculés à partir de leurs composantes non arrondies.

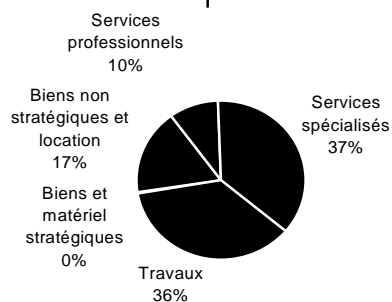
Source : HYDRO-QUÉBEC (2002). Profil régional des activités d'Hydro-Québec 2001, Groupe-Affaires corporatives et secrétariat général, Vice-présidence – Recherche et planification stratégique, p. 91.

Tableau 17

Acquisition de biens et services par Hydro-Québec dans le Nord-du-Québec

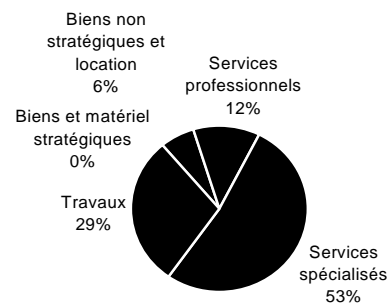
Acquisitions de biens et services dans la région¹

Types de biens et services	Total
Biens et matériel stratégiques	28 978 \$
Biens non stratégiques et location	1 460 047 \$
Services professionnels	802 308 \$
Services spécialisés	3 075 017 \$
Travaux	3 035 669 \$
Total	8 402 019 \$



Emplois directs soutenus

Types de biens et services	Années-personnes
Biens et matériel stratégiques	0,1
Biens non stratégiques et location	5,2
Services professionnels	10,4
Services spécialisés	44
Travaux	24,6
Total	84,3

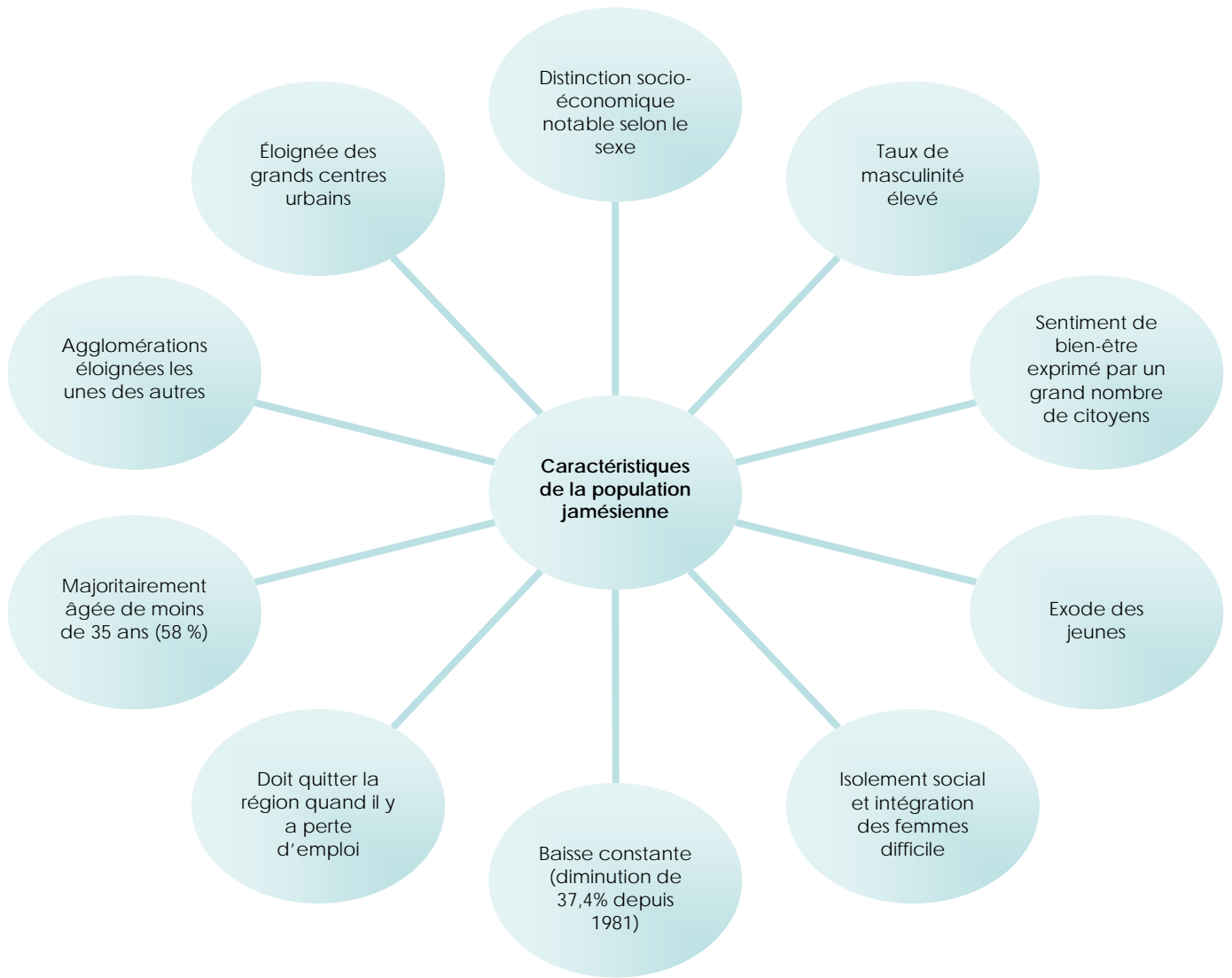


1) Montants facturés par les fournisseurs établis dans la région.

Source : HYDRO-QUÉBEC (2002). Profil régional des activités d'Hydro-Québec 2001, Groupe – Affaires corporatives et secrétariat général, Vice-présidence – Recherche et planification stratégique, p. 93.

Schéma 2

Caractérisation de la population jamésienne



VI. Portrait forestier régional

Le milieu forestier est un réservoir de ressources renouvelables, un moteur de développement de l'économie et de l'emploi, un instrument de création de richesse, un lieu de loisir, un habitat pour la faune, un réservoir et un puits de carbone, ainsi qu'une source de diversité biologique bien davantage menacée par les perturbations naturelles et les changements climatiques que par une récolte et un aménagement planifié de la matière ligneuse, dans l'espace et dans le temps.

La Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (Commission Coulombe) a reconnu l'importance de la forêt pour la société québécoise et a produit une série de recommandations visant à en assurer la pérennité.

À la suite de cette commission d'étude, il semble toutefois que le point central de ce processus soit la mise en application de la recommandation numéro 9.2 du rapport de la Commission Coulombe qui propose une réduction majeure des volumes d'approvisionnement en bois. Cette recommandation mentionne qu'une réduction de 20% des essences du groupe sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM) doit s'appliquer dans chacune des aires communes.

En plus de cette réduction de 20 %, telle qu'appliquée dans toutes les aires communes de la province, le gouvernement ajoute une réduction supplémentaire de 5% dans les aires communes où s'applique le régime forestier adapté de l'entente de la Paix des Braves. La réduction globale des volumes d'attribution des entreprises situées dans la région Nord-du-Québec est donc de 25%.

La décision immédiate de réduire la possibilité forestière des résineux est lourde de conséquences en pertes d'emplois, en fragilisation des communautés mono industrielles dépendantes de la forêt et en diminution importante des retombées économiques aux deux paliers de gouvernement. **Ni les deux études spéciales commandées par la Commission Coulombe ni aucune autre démonstration crédible et bien étayée ne supportent la thèse de surexploitation qu'a adoptée le gouvernement.**

Les réductions appréhendées des niveaux de récolte à rendement soutenu en vertu des prochains calculs de possibilité forestière, en 2008, seront plutôt le résultat de mesures récentes ou nouvellement introduites par le gouvernement qu'une preuve que la forêt a été surexploitée. En effet, on voudrait introduire simultanément une série de mesures à caractère permanent telles que :

- la mise en place d'un réseau d'aires protégées sur 8% du territoire;
- la création de zones désignées comme refuges biologiques;
- les projets de parcs;
- les objectifs de protection et de mise en valeur du milieu forestier (OPMV);
- les modalités forestières de la Paix des Braves;

- l'imposition des coupes en mosaïques pour 60% des récoltes;
- le maintien obligatoire d'une proportion de vieilles forêts;
- la prise en compte a priori de pertes à survenir par les feux;
- la modification de la limite nordique des territoires d'approvisionnement;
- la prise en considération d'un âge de récolte plus tardif (maturité technique) dans l'espoir de produire de plus grosses billes de sciage;
- la révision des courbes de croissance;
- la révision à la baisse des rendements d'éclaircies, et
- la protection d'habitats du caribou forestier.

D'une part, plusieurs de ces mesures concourent aux mêmes objectifs de maintien de la biodiversité et dupliquent les soustractions de territoire à vocation de production de bois pour les besoins industriels. Il s'avère donc essentiel d'évaluer correctement chacune de ces nouvelles mesures afin de les juxtaposer et d'ainsi maximiser leur mise en place.

D'autre part, les principales mesures d'atténuation, qui avaient pour nom l'intensification de l'aménagement forestier et le développement de l'industrie de la seconde transformation des produits forestiers, auraient dû précéder ces mesures de restriction, pour éviter de faire face au choc socio-économique que le gouvernement est en train de provoquer. Des expressions comme «pérennité de la forêt », «développement durable », «préservation de la biodiversité », «attributs essentiels des vieilles forêts » et «principe de précaution » sont devenues très à la mode, comme si les pratiques forestières actuelles allaient à l'encontre de ces valeurs. Une véritable réflexion s'impose pour la signification concrète et la réalité qui se cachent derrière ces beaux mots.

Pour la région Nord-du-Québec, l'industrie forestière est un acteur majeur de l'économie régionale puisqu'elle est constituée de 6 scieries, d'une usine de deuxième transformation et d'une papetière qui procurent des emplois à 2 500 personnes répartis à 80% dans les scieries et les opérations forestières et 20% dans les pâtes et papier. Pour les scieries, 3 font partie de groupes intégrés, 2 sont indépendantes et une est en partenariat. Deux usines de cogénération opèrent également grâce aux résidus produits par les industries forestières.

La réduction appréhendée de 25% des volumes attribués aura des répercussions majeures sur l'économie de chacune des localités mono industrielles du territoire qui s'appuient presque exclusivement sur l'apport de l'industrie forestière afin de stimuler et soutenir l'entrepreneuriat local.

La réduction des approvisionnements se traduira à court et moyen terme par une perte d'emplois pouvant atteindre **600 emplois directs**, ce qui signifie une réduction de **24 millions de dollars** de la masse salariale liée à ce secteur d'activité. Les répercussions seront également majeures sur les emplois indirects et induits.

Dans une région comme celle du Nord-du-Québec, une perte d'emploi massive a des répercussions fort différentes qu'en milieu urbain. Dans une petite ville de 2000 habitants, une perte de 200 emplois équivaut à la fermeture de la Fonction Publique

pour la région de Québec, ce qui créerait une commotion. Le faible bassin d'emploi limite les possibilités pour les travailleurs d'assurer leur avenir au sein de leur collectivité. Le tableau 18 montre la dépendance des municipalités de la région face à l'industrie de la transformation du bois en terme d'emplois manufacturiers. Il indique clairement la proportion importante que représente ce secteur d'activités ainsi que le peu de possibilités de relocalisation dans un autre secteur industriel. Plusieurs familles quitteront donc la région et leur retour éventuel est plus qu'incertain. Ces départs résultent en une perte de valeur importante du parc immobilier, une réduction du revenu de taxation des localités, la diminution des salaires moyens et du niveau de vie des communautés locales, ainsi que la disparition de nombreux commerces et services. Les problèmes sociaux potentiels ne sont pas négligeables non plus : alcoolisme, problèmes familiaux, hausse de la criminalité, etc.

Tableau 18
Proportion d'emplois manufacturiers liés à l'industrie de la transformation du bois. ⁽¹⁾

Municipalité	
Chapais	97,52 %
Chibougamau	87,17 %
Lebel-sur-Quévillon	100,00 %
Matagami (2005)	100 %

⁽¹⁾ Andrés Canessa, octobre 2000.

L'importance de l'industrie forestière sur le plan économique est clairement établie. Une étude produite par le Ministère des Ressources naturelles en 1999 (Impacts économiques découlant d'un arrêt de l'exploitation forestière sur le territoire de la CBJNQ) l'avait d'ailleurs clairement démontré. Les données de cette étude évaluaient les impacts pour l'ensemble du Québec d'une diminution de 17,6% du volume de bois transformé, cette réduction étant équivalente aux volumes de bois prélevés sur le territoire de la CBJNQ.

Le tableau 19 démontre les impacts économiques liés à la transformation de 100 000 m³ de matière ligneuse. Cette analyse montre l'importance stratégique que représente l'industrie forestière et ses retombées importantes. Le tableau 20 illustre clairement que des impacts économiques importants sont à anticiper de l'instauration d'une telle mesure tant pour les individus, l'économie locale, provinciale et nationale.

Tableau 19
Impacts économiques liés à la transformation de 100 000 m³
de matière ligneuse, incluant la récolte ⁽¹⁾

	Impacts annuels récurrents			
	Effets directs Secteur forestier	Effets indirects Fournisseurs	Effets induits Fournisseurs	Effets totaux
Main-d'œuvre (personnes-années)	169	110	72	350
Salaires et gages avant impôts (M\$)	6,3	2,9	1,9	11,1
Valeur ajoutée au coût des facteurs (M\$)	20,5	6,0	3,7	30,2
Revenus du gouvernement du Québec	1,8	1,1	0,8	3,7
▪ impôts et taxes (M\$)	0,9	0,7	0,6	2,2
▪ parafiscalité (M\$)	0,9	0,4	0,2	1,5
Revenus du gouvernement fédéral	1,2	0,6	0,6	2,4
▪ impôts et taxes (M\$)	0,8	0,4	0,5	1,7
▪ parafiscalité (M\$)	0,4	0,2	0,1	0,7

En 2005-2006, il faut ajouter aux effets totaux le montant des redevances forestières brutes qui est de 1,34 million de dollars en moyenne au Québec, par 100 000 m³ de bois du groupe «sapin-épinettes-pin gris-mélèze».

(1) Adaptation du rapport : «Impacts économiques découlant d'un arrêt de l'exploitation forestière sur le territoire de la CBJNQ» (MRN, 1999)

Tableau 20
Impacts économiques d'une diminution de 17,6 %
du volume de bois transformé au Québec, 1997

	Impacts annuels récurrents			
	Effets directs Secteur forestier	Effets indirects Fournisseurs	Effets induits Fournisseurs	Effets totaux
Main-d'œuvre (personnes-années)	13 030	8 449	5 506	26,985
Salaires et gages avant impôts (M\$)	484	225,1	143,3	852,4
Valeur ajoutée au coût des facteurs (M\$)	1 581,5	462,3	281,1	2 324,9
Revenus du gouvernement du Québec	140,2	87	59,1	286,3
♦ impôts et taxes (M\$)	71,6	54,6	45,2	171,4
♦ parafiscalité (M\$)	68,6	32,4	13,9	114,9
Revenus du gouvernement fédéral	89,6	46	49,4	185,9
♦ impôts et taxes (M\$)	59,1	31,2	39,3	129,6
♦ parafiscalité (M\$)	30,5	14,8	10,1	55,4

* Il faut ajouter aux effets totaux des redevances forestières brutes de 99,8 millions de dollars perçues sur le territoire de la CBJNQ en 1997-1998.

Note : La structure du modèle date de 1990. Elle a cependant été ajustée pour refléter le nombre d'emplois directs en 1995, soit la dernière année disponible du Recensement des manufactures de Statistique Canada. La fiscalité est celle prévalant en 1996. Les emplois indirects ont également été corrigés pour tenir compte des changements structurels moyens survenus dans le secteur manufacturier depuis 1990.

Sources : Modèle intersectoriel du Bureau de la Statistique du Québec.
 Service des études économiques et commerciales, MRN.
 Direction des programmes forestiers, MRN.
 Mesurage et facturation, Direction de l'assistance technique, Forêt-Québec, MRN.

L'application d'un taux de réduction différent pour les aires communes situées sur le territoire du Nord-du-Québec (25% vs 20%), représente une iniquité importante pour les industries locales. Dans un climat de concurrence auquel chacune d'elle est confrontée, cette différence a pour impact de fragiliser davantage leur survie. Cette baisse d'approvisionnement réduisant d'autant le temps opérationnel des installations et le bénéfice escompté. La situation des entreprises régionales est préoccupante et celle des indépendantes est critique. Souvent citées comme des chefs de file dans leurs champs d'exercices, une réduction drastique de leur approvisionnement risque d'ébranler fortement ces entreprises qui n'ont aucun autre levier afin de faire face à la concurrence.

Les volumes de bois attribué de toutes les essences provenant de la région représentent 5 509 988 m³ ⁽¹⁾. De ces volumes, 3 195 479 m³ sont transformés au sein des entreprises oeuvrant sur le territoire auxquels s'ajoutent 431 121 m³ provenant des régions avoisinantes. Un volume de 2 314 509 m³ est ainsi transformé dans des installations situées dans les régions limitrophes au territoire de la région Nord-du-Québec, soit en Abitibi-Témiscamingue, au Saguenay-Lac-St-Jean et en Mauricie. Ces volumes sont de 83 % pour l'Abitibi-Témiscamingue, de 13 % pour le Saguenay-Lac-St-Jean et de 4 % pour la Mauricie. Au total, ces volumes représentent 42 % du volume de bois total extrait du territoire. Le tableau suivant présente les attributions consenties dans les principales aires communes de la région Nord-du-Québec ainsi que celles attribuées aux entreprises oeuvrant sur le territoire du Nord-du-Québec.

Tableau 21
Attributions dans les principales aires communes du Nord-du-Québec

Aire commune	Volumes totaux d'attribution (m³)	Volumes attribués aux entreprises régionales
026-05	642 827	560 019
026-20	814 230	751 770
083-87N	635 903	556 260
085-20	505 384	
086-20	505 000	439 000
087-20	680 000	513 100

(1) Données fournies par MRNF (mai 2005)

Une grande proportion du parterre forestier du Nord-du-Québec se trouve dans des classes d'âges où les peuplements sont qualifiés de matures et surannés, soit une proportion pouvant être estimée à 38 % (tableau 22). Ces volumes de bois importants regroupés dans les tranches d'âge de 90 et 120 ans, sont estimés à **169 076 250 m³ SEPM** et ne sont pas utilisés de façon optimale. Leur exploitation pourrait d'une part compenser pour approvisionner les entreprises

régionales ayant subi une baisse de leur approvisionnement et, d'autre part, favoriser une plus grande productivité des peuplements.

Tableau 22
Superficies et volumes par classe d'âge

	hectares	%	m ³	m ³ SEPM	Volume marchand	
					%	m ³ /ha
0-10 ans	1 544 600	28	434 000	379 750	0	0
30 ans	337 800	6	4 986 000	4 362 750	1	13
50 ans	282 400	5	16 732 000	14 640 500	4	52
70 ans	1 301 700	23	160 956 000	140 836 500	43	108
90 ans	532 300	9	55 829 000	48 850 375	15	92
120 ans	1 607 400	29	137 401 000	120 225 875	37	75

* Données extraites du portrait statistique pour la région administrative 10, édition 2003

En superficie, les classes d'âge de 30 ans et moins comptent pour 34%, les 50 et 70 ans comptent pour 28%, puis le groupe des 90 ans et plus compte pour 38%. Les tiges commencent à atteindre des dimensions marchandes qui sont comptabilisables à partir de la classe d'âge de 30 ans environ.

Dans les statistiques de volume présentées ici, 99% du volume marchand se trouve dans les classes d'âge de 50 ans et plus. Environ 52% du volume marchand se trouve dans les classes d'âge de 90 ans ou plus (peuplements matures et surannés). Les volumes moyens par hectare culminent autour de 70 ans (classe dont les âges sont compris entre 60 et 80 ans), puis déclinent. Lorsque les peuplements sont récoltés dans la classe des 120 ans et plus, la diminution du volume marchand est de l'ordre de 31% relativement à l'optimum obtenu dans la classe des 70 ans.

Les volumes de bois qualifié de « sec et sain » représentent selon certaines évaluations une proportion de 3-8 %. Une meilleure comptabilisation de ces volumes serait souhaitable. Ces volumes ne font pas partie du calcul de possibilité, par contre, si du bois qualifié de sec et sain est acheminé aux usines, ce volume est comptabilisé. Le volume équivalent de bois laissé sur le parterre devrait pouvoir être récupéré par les entreprises.

VII. Impacts

Les villes mono industrielles (plus de 220) constituent une partie importante de l'économie québécoise.

Les causes principales de fermetures d'entreprises et de réductions de personnel dans ces villes qui sont tournées presque exclusivement vers les ressources naturelles sont :

- **l'épuisement de la ressource exploitée;**
- **un marché difficile;**
- **une rentabilité insuffisante;**
- **les politiques gouvernementales.**

De plus, le Gouvernement du Québec prétend que les diminutions n'auront que peu d'impacts dans le Nord-du-Québec.

Le Nord-du-Québec ne fait pas exception au portrait des villes mono industrielles. Les principales conséquences immédiates et à long terme de l'application de la loi 71 décrétée par le Gouvernement du Québec sont les suivantes :

1. pertes de 600 emplois directs, sans compter les pertes d'emplois indirects et induits qui n'ont pas été évaluées;
2. pertes de salaires de l'ordre de 24 M\$ par année;
3. déménagement des familles (exode massif). Ces départs résultent en une perte de valeur importante du parc immobilier, une réduction du revenu de taxation des localités, la diminution des salaires moyens et du niveau de vie des communautés locales, ainsi que la disparition de nombreux commerces et services;
4. les problèmes sociaux potentiels ne sont pas négligeables non plus : alcoolisme, problèmes familiaux, hausse de la criminalité et problèmes de santé physique et psychologique;
5. diminution importante des emplois en aménagement forestier, en construction de chemins et en travaux sylvicoles;
6. effet pervers de l'exode des familles sur les prestations des « survivants ». Cet exode fait baisser le taux de chômage. Selon les règles de l'Assurance-emploi, une baisse du taux de chômage d'une région entraîne une augmentation des heures nécessaires pour devenir admissible aux prestations et la période de prestation se voit également réduite. Par conséquent, la baisse du taux de chômage qui est habituellement considérée comme une bonne nouvelle aggrave la situation des travailleurs qui restent en région;

7. les mesures contenues dans le dernier budget du Gouvernement du Québec sont insuffisantes pour contrer les effets pervers de cette réduction;
8. la superposition des différentes mesures liées à la protection, à la conservation et à la gestion multiressource, si appliquées, pourrait signifier des réductions de 40 % de la possibilité forestière ;
9. précarité et fragilisation de la base économique régionale;
10. la diminution de 25 % remet en question les projets de seconde et troisième transformations;
11. financement des activités économiques remis en question par les institutions financières;
12. on constate une diminution, voire un gel des investissements privés, et ce, dans tous les secteurs;

À la lumière de ce constat, force est de constater que la stabilité et même la survie du Nord-du-Québec sont mises à rude épreuve. Lors de sa visite en région, le ministre Corbeil faisait état de l'importance de diversifier l'économie régionale, ce que la région s'efforce déjà depuis longtemps à travailler.

La base économique de la région est l'exploitation des ressources naturelles, soit : les mines, la forêt et l'hydroélectricité. De plus, la nature des emplois dans une économie comme la nôtre qui est basée sur la grande entreprise d'exploitation des ressources naturelles peut en partie expliquer le sous-développement d'une culture entrepreneuriale propre à la région. **La diversification de la base économique régionale demeure une priorité à moyen et à long terme. Par contre, elle ne pourra à court terme assurer la survie des communautés jamésiennes.**

De plus, la région est encore loin de bénéficier de sa juste part des retombées économiques de l'exploitation de ses ressources. Plusieurs emplois sont occupés par des résidents de l'extérieur, la sous-traitance régionale est peu développée et les centres de décisions sont encore absents de la région. Ces revendications ont été soulevées à maintes reprises aux différentes instances et les résultats se font toujours attendre.

VIII. Plan d'action forestier

Afin de justifier la mise en œuvre des baisses d'attribution, le gouvernement avance le principe de précaution. Il faut cependant tenir compte de la signification d'un tel principe et en mesurer les conséquences.

D'un côté, le principe de précaution incite à soustraire des portions de forêt aux fins de production de bois pour l'utilisation industrielle, sinon à en repousser l'âge de récolte. De l'autre côté, la communauté scientifique reconnaît que les forêts matures et «surstockées» sont plus vulnérables aux dommages causés par des agents biotiques (champignons, virus, bactéries) et abiotiques (sol, eau, atmosphère, énergie de diverses sources, conditions climatiques). On a oublié que les arbres de la forêt meurent et que d'autres repoussent et on est en train de pécher par excès de prudence ou par inconscience en réduisant le niveau de possibilité.

Par ailleurs, pour prévenir les pertes par le feu, le développement de l'accessibilité au territoire, l'amélioration des moyens de lutte par aéronefs et la récupération efficace des bois affectés ne sont-ils pas des moyens plus avant-gardistes que l'acceptation passive, sous le signe de la prudence, de soustraire a priori des volumes de récolte au cas où un incendie forestier surviendrait?

La précaution la plus sage dont nous devons nous féliciter est celle de nous assurer de réviser à intervalles de cinq ans les calculs de possibilité forestière, en tenant compte de l'évolution de nos connaissances et en intégrant les mesures de l'évolution de la forêt.

À long terme, qu'est-ce qui est le plus risqué face à une forêt âgée comme celle du Nord-du-Québec: trop couper de bois ou ne pas en couper assez? Dans le premier cas, on aura permis que des volumes en perdition prennent le chemin de la valorisation industrielle et génèrent emplois et retombées, après quoi on aurait rajusté le rythme de récolte. Dans le second cas, on aura accepté que se perdent des volumes sans en tirer de bénéfices économiques, ni pour les générations actuelles, ni pour les générations futures.

Les résultats à long terme de l'instauration immédiate de la baisse des volumes attribués risquent éventuellement de nous amener au constat de ce dernier énoncé. Cette décision a **maintenant** des impacts majeurs pour l'industrie forestière de la région Nord-du-Québec et particulièrement pour les populations affectées par une telle mesure. Il est donc impératif de mettre **immédiatement** en place certaines mesures d'atténuation afin de ne pas mettre en péril la survie des entreprises ainsi que celles des communautés dont l'économie est fortement éprouvée.

De plus, la définition du développement durable sous-tend la recherche d'un équilibre des valeurs sociales, économiques et environnementales pour maintenir les bénéfices actuels, sans compromettre celui des générations futures.

La décision qui est arrêtée quant à la possibilité forestière à rendement soutenu et aux attributions de bois présume une stabilité à long terme en matière de main-d'œuvre, de technologie, de marchés, de climat, etc. Or, des changements notables sont déjà prévisibles en termes d'emplois à combler dans le secteur forestier, en raison notamment des changements démographiques qui vont affecter à la baisse la population active au Québec. Au plan technologique, l'industrie s'est adaptée à transformer des bois de plus petites dimensions, à fabriquer des produits d'ingénierie par collage, aboutage et lamellage de pièces et particules de bois, à utiliser de nouvelles essences, à intégrer des composantes recyclées, etc. Sur le plan des marchés, le protectionnisme américain, la mondialisation et l'effet des taux de change bouleversent les traditions commerciales, modifient les échanges et érodent la compétitivité de nos entreprises qui font face à des augmentations de coûts difficiles à contenir. Enfin, au plan climatique, les spécialistes s'accordent maintenant à dire que les écosystèmes forestiers vont être affectés de façon importante : dans 75 ans à peine, soit la moitié de l'horizon de simulation des calculs de possibilité, le réchauffement climatique (plus marqué à mesure qu'on gagne en latitude vers le nord) aura ajouté 3 degrés Celsius à la température moyenne annuelle du Nord-du-Québec, ce qui correspond à un déplacement potentiel des conditions écologiques de l'ordre de 300 km du sud vers le nord ⁽¹⁾ ⁽²⁾.

Tout cela revient à dire que le sacrifice que le gouvernement veut imposer à la société actuelle par une importante réduction du niveau de coupe, transposée en pertes d'emplois et de retombées économiques pour l'État, est peut-être vain parce que le manque de main-d'œuvre ou la compétitivité vont forcer la réduction de la taille de l'industrie, ou parce que la technologie et les marchés vont commander d'autres types de produits, ou parce que la croissance forestière va nettement profiter des changements climatiques.

Dans l'immédiat, les effets de cette décision ne se font malheureusement pas attendre pour les populations locales. L'absence de mesures concrètes afin de contrer les impacts de ces réductions se traduit déjà par des licenciements et de nombreux autres se concrétiseront au cours des prochaines semaines.

L'analyse des diverses données techniques concernant le parterre forestier de la région Nord-du-Québec démontre clairement qu'il est possible de mettre en place certaines mesures d'atténuation spécifique à la région. Il ne faudrait donc pas que les mesures obtenant l'aval des autorités gouvernementales soient conçues mur à mur pour l'ensemble du territoire québécois. La forêt se retrouvant sur le territoire du Nord-du-Québec se caractérise différemment de celle observée dans les autres régions et ce fait doit être considéré.

(1) Ouranos 2004, *S'adapter aux changements climatiques*

(2) Jean-François Côté, 2005. *Adapter la gestion forestière aux changements climatiques*

VIII.1 Mesures d'atténuation

Comment augmenter le volume disponible à la récolte pour atténuer les baisses annoncées?

Pour mieux encadrer la recherche de solutions, il est utile de comprendre la mécanique du calcul de possibilité. Ces calculs sont sensibles à certains intrants plus qu'à d'autres. Parmi les variables les plus sensibles, notons l'âge de maturité, le volume à maturité, la superficie productive et la stratégie sylvicole.

Partant de ces éléments de base, les pistes de solution se présentent en quatre catégories :

- 1- Identifier les volumes de bois sur pied actuellement non comptabilisés;
- 2- Augmenter la superficie forestière productive accessible;
- 3- Augmenter le rendement moyen des strates productives;
- 4- Reconsidérer la pertinence du principe du rendement soutenu en volume par groupe d'essence contenu dans la Loi sur les forêts, sinon autoriser que les attributions excèdent temporairement la possibilité à rendement soutenu.

Ces quatre grandes catégories permettent l'élaboration de mesures d'atténuation spécifiques à la forêt retrouvée dans la région. A ces mesures, s'ajoutent différentes alternatives permettant le développement et le soutien de l'industrie forestière régionale.

Action 1

Identifier d'abord les volumes de bois sur pied actuellement non comptabilisés

- ◆ *Les volumes contenus dans les strates classées inexploitablement économiquement (moins de 70 m³/ha et moins de 70 dm³/tige; peuplements enclavés, îles)*

Sommairement, les volumes révisés aux CAAF couvrant la région 10 ont été diminués de 1,1 Mm³/an (Doc. prélim. fourni par le MRNF, 18 mai 2005). Les strates qui ont été classées inexploitablement totalisent dans cet échantillon 116 000 ha. En supposant un volume moyen de 50 m³/ha, ces superficies contiendraient près de 6 Mm³ de volume marchand de faible dimension. La récupération de ces volumes suffirait à combler la baisse d'attributions de 1,1 Mm³/an pendant 5 ans. L'État pourrait consentir un congé de redevances à verser, compte tenu de la faible valeur marchande de ces bois et des coûts élevés exigés pour la récupération. À l'aide de la géomatique, il est facile de déterminer où se trouvent ces peuplements et de juger de leur accessibilité à court

terme. Par ailleurs, le fait de reconnaître leur potentiel d'exploitation pourrait permettre au MRNF d'accepter que l'industrie maintienne ses niveaux d'attribution antérieurs au projet de Loi 71, même si elle ne peut intervenir immédiatement dans ces strates, à condition qu'elle le fasse dans les prochains 10 ans, par exemple.

Tableau 23
Période critique des principales aires communes et superficies inexploitable

Aire commune	Possibilité SEPM (m ³ /an) ⁽²⁾	Période critique du principal groupe de calcul des SEPM	Autres remarques	Superficies (ha) inexploitable soustraites du calcul
026-05	749 300	50 ans	Niveau variable par groupe de calcul	N/D
026-20	958 200	140 ans		4 911
083-87N	803 100	145 ans	Pour 35 ans, le vol mature = 6 fois la poss.	6 850
085-20	466 570	65 ans (bloc N)		N/D
086-20	476 400	145 ans	Pour 30 ans, le vol mature = 8 fois la poss.	98 540
087-20	606 300	N/D	44% de la superficie a plus de 70 ans	5 860

(1) Données extraites des PGAF 2000.

(2) Valeurs d'octobre 2003 publiées par la Direction des programmes du MRNF. Pour l'aire 83-87N, il s'agit de la valeur de l'attribution.

◆ *Les volumes provenant d'autres essences sous-utilisées;*

Afin de faciliter le développement de nouveaux projets d'exploitation, la qualité et les volumes disponibles devraient être étudiés.

◆ *Les volumes compris dans les parties non marchandes des arbres;*

Les entreprises régionales appliquent déjà cette recommandation du gouvernement en obtenant des taux de récupération de l'ordre de 97%. Les gains à ce chapitre sont par conséquent négligeables.

◆ *Les volumes résiduels sous le trait de scie, à la souche;*

Dans le calcul de la possibilité forestière, une perte de volume est attribuée pour tenir compte des contraintes opérationnelles. Actuellement, le calcul de la possibilité forestière est effectué en considérant uniquement les volumes de bois supérieurs à une hauteur de souche de 15 cm. L'amélioration des techniques de récolte peut

possiblement amener plusieurs entreprises à récolter sous cette dimension sans aucun bénéfice réel. Une révision de cette variable devrait être faite afin de refléter correctement les pratiques actuelles et ainsi maximiser la ressource. Ceci pourrait signifier une augmentation de la possibilité forestière.

- ◆ *Éviter d'inclure le volume mort (sec et sain), qui n'est pas inclus à la possibilité forestière, au volume affecté par les opérations de récolte.*

Ce volume de bois est estimé représenter entre 3-8% des volumes. Les volumes attribués aux bénéficiaires de CAAF sont comptabilisés en additionnant les quantités acheminées aux usines et assujetties au mesurage officiel du MRNF et aussi les quantités qui restent inutilisées sur le parterre de coupe et faisant l'objet d'un inventaire de sous-utilisation. Le total de ces quantités est désigné comme le VAOR, soit le volume affecté par les opérations de récolte. Or le volume du bois mort, sec et sain, ne devrait pas être comptabilisé au VAOR parce qu'il n'est inclus ni dans la possibilité, ni dans l'attribution.

Action 2

Augmenter la superficie forestière productive accessible

- ◆ *Aménager ou remettre en production des superficies forestières non productives comme les dénudés secs (par exemple, en scarifiant le sol pour éliminer la compétition par les éricacées) et les dénudés humides (par le drainage là où cela est possible)*

L'un des enjeux identifiés au portrait forestier de la Jamésie, lors des consultations de la Commission Coulombe visait la «remise en production de certains territoires improductifs après feu ou en paludification». Dans le premier cas, on réfère aux terrains non régénérés, envahis par des éricacées et classés «dénudés secs». Dans le second cas, on réfère aux terrains dénudés humides que l'on appelle tourbières.

La région du Nord-du-Québec est de loin la région administrative où la proportion de terrains forestiers improductifs (dénudés humides, dénudés secs et aulnaies) est la plus élevée, avec 25 % de sa superficie totale, incluant l'eau et les terrains non forestiers. En effet, on recense 22 546 km² de terrains forestiers improductifs pour 56 061 km² de terrains forestiers productifs. Au contraire, la région 10 est la région qui compte le moins de terrains inaccessibles, c'est-à-dire dont les pentes sont supérieures à 40%. Ces statistiques démontrent bien à quel point le relief est plat et que les conditions de drainage sont souvent problématiques.

D'abord, les gains de rendement forestier par drainage des sites humides, classés improductifs, sont à la base d'une industrie forestière prospère en Finlande. Quelques timides tentatives ont été réalisées au Québec, mais le gigantesque potentiel de tourbières à assécher au Nord-du-Québec n'a pas encore été véritablement exploité. Les

superficies dénudées humides représentent en général la plus forte fraction parmi les terrains dits improductifs.

Les terrains dénudés secs ont aussi un potentiel de devenir ou redevenir productifs, par une préparation de terrain qui éliminerait les essences de compétition et par un reboisement avec des plants adaptés et améliorés. Les superficies pouvant s'y prêter sont loin d'être marginales.

Des investissements importants seraient requis pour rendre productifs tant les dénudés secs que les dénudés humides, mais le potentiel est bien réel. En supposant que seulement 10% de ces superficies (2250 km²) soient aménagées et qu'elles produisent un rendement ligneux équivalent à la moyenne régionale, de l'ordre de 1 m³/ha/an, le gain de possibilité serait de 225 000 m³/an. Ce gain serait réalisable immédiatement par «effet de possibilité», étant donné que la période critique qui fixe le seuil maximal de récolte à rendement soutenu survient généralement loin au cours de l'horizon de simulation.

- ◆ *Examiner le potentiel de production et de croissance forestière au-delà de l'actuelle limite nordique des attributions.*

Des volumes ponctuels peuvent être attribués au nord de cette limite (Annexe 2). Cette mesure pourrait être immédiatement introduite afin d'atténuer les coupures en vigueur.

Un échantillonnage des volumes de bois au nord de la limite nordique devrait être fait afin de déterminer le potentiel d'exploitation de la ressource dans cette zone à plus long terme.

Action 3

Augmenter le rendement moyen des strates productives

- ◆ *Contre la sénescence (surtout les pertes par chablis) par une intervention plus rapide dans les vieux peuplements*

Le fait d'avoir beaucoup de vieux peuplements conduit à d'importantes pertes en volume, soit par mortalité naturelle, soit par chablis, soit par des taux de carie plus élevés, soit par une probabilité accrue de perte par les feux et une plus grande vulnérabilité aux insectes et maladies. Cette problématique particulière aux forêts boréales est soulevée dans tous les plans généraux d'aménagement examinés pour la région 10.

Présentement, les histogrammes de simulation de possibilité en SEPM ne laissent pas voir l'effet des pertes en volume par la sénescence, mais ils les intègrent dans chaque nouveau bâtonnet du graphique avec le volume de récolte, l'accroissement du volume résiduel et l'addition des volumes arrivant nouvellement à maturité. Il vaudrait la peine de reprendre les simulations originales de 2000, par aire commune, en rehaussant de 20% par exemple le niveau de récolte pour les deux premières périodes de 5 ans (soit la

période 2000 à 2010), et de constater l'impact sur le niveau de possibilité pour le reste de l'horizon de calcul.

◆ *Intensifier l'aménagement, pour obtenir un effet de possibilité*

Cet effet est réalisable dans les forêts de types «anormales par surabondance de peuplements matures», comme dans le Nord-du-Québec. Le niveau de possibilité à rendement soutenu d'un groupe de calcul est déterminé par le volume mature exploitable disponible à la période critique. Lorsque la période critique survient très loin sur l'horizon de simulation, cela traduit une surabondance de forêts matures, d'une part, et lorsque la période survient dans 140 ou 145 ans comme c'est le cas pour certaines aires communes du territoire (086-20, 083-87N et 026-20), le respect du rendement soutenu oblige à «étirer» le stock déjà mûr pendant plusieurs années et à récolter moins de bois à court terme, d'autre part. Toute activité sylvicole qui conduirait à une augmentation du rendement entre aujourd'hui et la période critique contribuerait à augmenter le volume disponible à la récolte lors de la période critique.

Le projet « d'Intensification de l'aménagement forestier en Abitibi-Témiscamingue et dans le Nord-du-Québec » présenté au ministre Corbeil par l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue souligne plusieurs pistes de solution allant dans ce sens.

Action 4

Reconsidérer la pertinence du principe du rendement soutenu en volume par groupe d'essence contenu dans la Loi sur les forêts, sinon autoriser que les attributions excèdent temporairement la possibilité à rendement soutenu

◆ *Ouvrir la porte à des récoltes à niveaux variables, comme l'ont suggéré les études spéciales commandées par la Commission Coulombe*

Dans une région comme celle du Nord-du-Québec, la récupération plus rapide des forêts matures et surannées pourrait justifier que l'on adopte des niveaux de récolte décroissants qui se stabiliseraient dans quelques décennies. Ou alors, une introduction plus graduelle des multiples mesures de conservation que le gouvernement veut mettre en place de manière permanente pourrait s'étaler dans le temps de manière à ce que la possibilité recalculée aux cinq ans tienne compte séquentiellement des soustractions de superficie forestière à vocation de production de bois.

À plus long terme, l'organisation spatiale des coupes et l'obligation d'attendre 15 ou 20 ans avant de pouvoir récolter un peuplement adjacent déjà vieux dans une approche par mosaïque vont causer des restrictions inutiles au niveau de récolte et à la pleine expression de la croissance forestière.

- ◆ Favoriser la normalisation du couvert pour rajeunir la forêt, améliorer sa vigueur et sa santé, maximiser l'accroissement annuel en bois et encourager une plus grande biodiversité

Avec le stock actuel sur pied des peuplements de 50 ans et plus (en faisant abstraction de la croissance et de la sénescence), les valeurs présentées dans le tableau suivant indiquent un total de près de 325 millions de mètres cubes de résineux. À un rythme de coupe équivalent à une possibilité de 5 millions de mètres cubes par an, en récoltant les plus vieilles strates d'abord, il y aurait 65 années de récolte possible avec ce bois, dont 24 ans dans les peuplements de 120 ans, 10 ans dans les peuplements de 90 ans qui en auraient alors près de 120 ans, 28 ans de récolte dans les peuplements de 70 ans alors âgés de plus de 100 ans et 3 années dans les peuplements de 50 ans alors âgés de plus de 110 ans... Les forêts jeunes d'aujourd'hui, qui occupent le tiers de la superficie productive, fourniraient les volumes d'approvisionnement pour les quelque 35 années suivantes. Après ce cycle de 100 ans, une nouvelle rotation recommencerait.

Tableau 24
Distribution des volumes de résineux par tranche d'âge

	hectares	%	m ³	m ³ SEPM	Nombre d'années de récoltes
0-10 ans	1 544 600	28	434 000	379 750	
30 ans	337 800	6	4 986 000	4 362 750	
50 ans	282 400	5	16 732 000	14 640 500	3
70 ans	1 301 700	23	160 956 000	140 836 500	28
90 ans	532 300	9	55 829 000	48 850 375	10
120 ans	1 607 400	29	137 401 000	120 225 875	24
	5 606 200	100	376 338 000	329 295 750	65

Cette figure du rythme de récolte montre que le prélèvement se ferait presque toujours dans des peuplements de plus de 100 ans, à un âge où la sénescence aura fait disparaître une portion non négligeable du volume marchand des peuplements. La mesure gouvernementale proposée est de ralentir le rythme de coupe en diminuant le prélèvement annuel, de sorte que plus de bois sera perdu en récoltant des peuplements devenus plus vieux dans l'ensemble.

Un document produit par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune démontre l'effet de normalisation du couvert forestier (source : MRNF, 2004). Un exemple fictif est présenté montrant une séquence des 3 histogrammes à 7 périodes différentes de la vie d'une forêt (Annexe 1). Chaque histogramme représente respectivement :

- 1) la répartition des superficies par classe d'âge

- 2) le volume marchand sur pied (m³) par classe d'âge
- 3) l'accroissement annuel périodique de la forêt, par classe d'âge

Les périodes correspondent à l'an 0 d'une forêt surannée (c'est-à-dire où toute la superficie est classée comme ayant 120 ans ou plus), puis à l'année 20, 40, 60, 80, 100 et 120 ans.

Au départ, les 10 hectares comptent 1010 m³ et l'accroissement est de 5,5 m³/an. Le processus de normalisation doit s'étaler sur 100 ans, donc la récolte équivaut à 1% par année ou à 2 hectares par période de 20 ans. Ainsi, à 20 ans, on trouve des superficies de 2 hectares ayant un âge de 10 ans et 8 hectares dans la plus vieille des classes d'âge, soit 120 ans. Le volume sur pied a diminué de 20%, passant à 808 m³, ce qui n'est pas pour autant une preuve que la forêt est surexploitée. Le fait que le capital ait diminué ne signifie pas qu'on a prélevé plus que les intérêts! L'accroissement périodique a diminué à 4,4 m³/an, car la superficie de la classe de 10 ans n'a pas encore commencé à générer du volume marchand comptabilisable.

À 40 ans, on trouve 2 hectares à 10 ans, 2 hectares à 30 ans et 6 hectares à 120 ans. Le volume sur pied a encore diminué, passant à 652 m³; l'accroissement périodique est passé à 6,8 m³/an.

Une fois que les 100 premières années sont écoulées, la forêt a été normalisée : la superficie est également répartie dans toutes les classes d'âge de 10 à 90 ans. Le volume sur pied s'est stabilisé à 568 m³ et l'accroissement périodique culmine à 11,3 m³/an. La forêt est vigoureuse, diversifiée et pleinement productive.

Ce document du MRNF précise ce qui suit :

«Dans un contexte où l'on souhaite aménager une forêt dominée, à l'origine, par des peuplements mûrs, un des principaux objectifs est d'optimiser la croissance forestière en récoltant les peuplements dont la croissance diminue (les peuplements mûrs et surannés) pour les remplacer par des peuplements plus jeunes. Ce faisant, on diminue le volume moyen sur pied (changement net négatif) tout en augmentant l'accroissement. Un équilibre entre la superficie des peuplements mûrs et jeunes s'exerce alors. Cela permet une augmentation du niveau de récolte à moyen terme de façon soutenue.»

Le rapport Coulombe reprend l'explication qui suit pour tempérer l'inquiétude sur la diminution des inventaires de bois sur pied entre les deux derniers programmes d'inventaires décennaux : «Une importante partie (70%) de la forêt résineuse québécoise, notamment dans les régions où les plus fortes baisses en essences SEPM ont été notées, est actuellement dominée par des peuplements mûrs et surannés (structure anormale par surabondance). Compte tenu de l'âge avancé des peuplements, ce type de forêt a tendance, au fil du temps, à perdre du volume marchand par sénescence (mortalité naturelle). On y retrouve généralement un volume marchand supérieur à une forêt ayant une répartition plus équilibrée en peuplements jeunes, intermédiaires, mûrs et surannés, mais les rendements ligneux sont beaucoup plus faibles. Lorsque liée à un meilleur équilibre entre les classes d'âge des divers peuplements, une certaine baisse des volumes marchands dans une

forêt résineuse peut traduire un effet souhaitable pour avoir une forêt plus productive en termes de rendements ligneux. Ainsi, le rajeunissement d'une certaine proportion des peuplements surannés, dans une optique de mieux équilibrer les proportions entre peuplements jeunes, intermédiaires, mûrs et surannés, entraîne nécessairement une certaine baisse de volume marchand, mais augmente la productivité de la forêt autant d'un point de vue ligneux que d'un point de vue des habitats fauniques.»

- ◆ *S'inspirer de l'approche forestière de la Colombie-Britannique.*

L'approche utilisée accorde une période de transition étalée sur quelques décennies pour diminuer de manière progressive le niveau de récolte jusqu'à atteindre un niveau à rendement soutenu à long terme. Cette manière de faire respecte les principes du développement durable, soutient les activités économiques actuelles des communautés forestières et établit en quelque sorte un échancier de réduction des activités de transformation primaire pour permettre une transition harmonieuse des emplois vers d'autres secteurs d'activités, par exemple celui de la seconde transformation du bois.

En Colombie-Britannique, première province forestière du Canada, la détermination du volume annuel de récolte (Annual Allowable Cut) est l'une des plus importantes responsabilités du Chef forestier parce qu'elle affecte l'environnement et l'activité socio-économique locale et provinciale d'aujourd'hui et de demain. Le Chef forestier doit prendre en considération l'information technique forestière, diverses analyses et simulations, les demandes et commentaires du public ainsi que les objectifs sociaux (emplois) et économiques (retombées) du gouvernement.

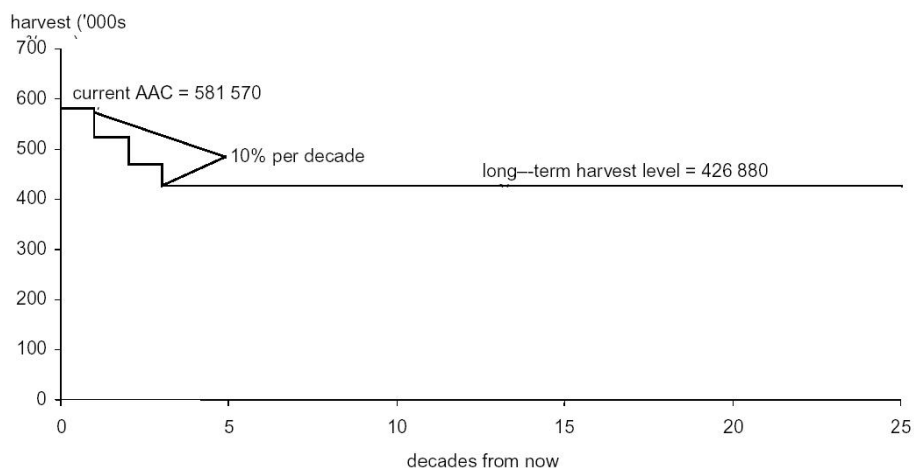
Ultimement, la détermination du volume annuel de récolte est un jugement professionnel indépendant basé sur la meilleure information disponible. Au plan légal, le Chef forestier est indépendant du processus politique; il ne reçoit donc pas de directives du ministre des forêts au moment de fixer le niveau de récolte pour une unité d'aménagement donnée.

Il existe donc une nuance importante entre notre processus québécois de calcul de possibilité à rendement soutenu en volume par essences, à partir duquel se font les attributions, et la démarche de détermination du volume annuel de récolte en Colombie-Britannique.

La loi forestière de la Colombie-Britannique permet que les niveaux actuels de récolte soient supérieurs au niveau soutenu à long terme, le tout devant être supporté rationnellement par le Chef forestier dans son document d'analyse final. Le graphique qui suit est tiré d'un exemple réel pour le contrat du Timber Supply Agreement de l'unité d'aménagement Invermere, pour la période 2000-2005.

Graphique 7

An example of a timber supply where the long-level is significantly lower than the current AAC: Invermere TSA, 2000



L'horizon de simulation de 250 ans montre que le niveau de récolte soutenable à long terme sera de 426 880 m³/an. Pourtant, pour diverses raisons sociales, économiques ou forestières, le Chef forestier a jugé opportun de maintenir un niveau de récolte de 581 570 m³/an pour la période quinquennale en cours, puis d'imposer une réduction graduelle du niveau autorisé de récolte ne dépassant pas 10% par décennie. Dans 30 ans, le volume annuel de récolte sera stabilisé à un niveau qui devrait demeurer soutenable à long terme. **Cet intervalle de 30 ans sert de période transitoire pour éviter que les communautés qui dépendent du secteur forestier ne subissent un choc économique brutal et qu'elles puissent planifier un virage vers d'autres types d'activités.**

Pour permettre qu'une telle approche puisse s'appliquer au Québec, il faudrait réviser de nouveau la Loi sur les forêts pour adapter notre définition du rendement soutenu, ou bien modifier les articles qui interdisent que les attributions excèdent la possibilité calculée avec les meilleurs outils disponibles. Les Commissions forestières régionales, le personnel en charge des simulations de possibilité forestière, les groupes d'intervenants du public et les bandes autochtones seraient appelés à proposer au Forestier en chef du Québec les éléments d'une argumentation visant à déterminer le niveau de récolte de chaque unité d'aménagement.

Les documents d'analyse produits par le Chef forestier de la Colombie-Britannique sous le nom de «Rationale» sont de véritables pièces justificatives qui intègrent l'ensemble des considérations utiles ayant éclairé l'opinion du Chef forestier dans sa quête à déterminer le niveau de récolte le plus approprié pour la prochaine période quinquennale d'un territoire forestier donné.

L'approche de la Colombie-Britannique devrait nous inspirer quant à l'importance d'accorder à l'industrie et aux communautés une période de transition. La possibilité

d'allouer des volumes de récolte supérieurs au niveau soutenu à long terme devrait également être mise en œuvre.

Action 5

Attribution des bois inondés aux entreprises régionales.

Lorsque des volumes de bois ponctuels deviennent disponibles par des travaux exécutés sur le territoire, par exemple par Hydro-Québec, ils devraient être offerts aux entreprises de la région sans imposition de contraintes auprès de l'entrepreneur. Ces volumes peuvent représenter une alternative intéressante pour les industries, mais il ne faudrait pas que la lourdeur du processus incite les producteurs à abandonner leurs démarches.

Action 6

Pour les volumes de bois attribués aux entreprises criees en vertu de l'entente de la Paix des Braves, attacher l'obligation de le transformer au sein des entreprises régionales.

Ces volumes en étant transformés dans les entreprises régionales favoriseraient l'économie locale. L'impact sur les entreprises régionales serait donc atténué.

Action 7

Développer un réseau routier permettant d'atteindre les ressources.

La recommandation 4.15 de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (Commission Coulombe) stipule qu'un programme d'aide à la voirie forestière soit mis sur pied afin de permettre la construction, la réhabilitation, la fermeture ou le contrôle de l'accès et l'entretien du réseau des chemins principaux.

Action 8

Favoriser le développement de projet de diversification et de consolidation

- ◆ *Soutenir les entreprises qui envisagent la seconde ou troisième transformation en instaurant l'obligation aux entreprises de réserver des volumes de bois pour ces projets.*

- ◆ *Bonifier l'enveloppe budgétaire accordée dans le cadre du programme de mise en valeur du milieu forestier (PMVRMF Volet II) afin de favoriser la diversification et le développement de projets de 2^e et 3^e transformation.*
- ◆ *Reconduire et bonifier le Fond de diversification économique régional (FDER) afin de favoriser la diversification économique en région.*
- ◆ *Favoriser les mouvements de bois qui bonifierait la rentabilité des exploitations régionales.*

Action 9

Contrôler les attributions par la création de la Commission forestière régionale

La région doit obtenir les outils afin d'approuver les approvisionnements consentis sur le territoire tel que stipulé à la recommandation 7.4 de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (Commission Coulombe).

Action 10

Instaurer un centre de recherche en foresterie sur le territoire Nord-du-Québec

La présence d'un groupe de recherche au sein de la région favoriserait le développement des connaissances liées aux particularités du territoire. Cette équipe pourrait être associée avec une institution universitaire reconnue (UQAT, UQAC, etc.). L'équipe serait basée en permanence dans la région et la foresterie régionale serait au centre de ses activités.

L'implantation d'une telle équipe pourrait créer une synergie dans la région et favoriser le développement de nouveaux projets. La région Nord-du-Québec est réputée pour la richesse de ses ressources naturelles, mais il demeure inconcevable qu'aucun centre spécialisé ne soit présent sur le territoire.

Action 11

Favoriser l'éducation du grand public pour la foresterie.

La foresterie est un secteur d'activité, qui bien que très important pour l'économie du Québec, est méconnu. Une meilleure compréhension des activités liées à ce secteur faciliterait les relations avec les citoyens. Des programmes d'information devraient être développés afin de vulgariser et mettre en valeur les techniques et connaissances liées à la foresterie.

Le Ministère des ressources naturelles et de la Faune, en tant que gestionnaire de la forêt, devrait inclure à son mandat l'obligation d'assumer la promotion et la valorisation de la foresterie.

IX. Plan d'action diversification économique

Tel que défini dans le Plan quinquennal de développement 2004-2009 de la CRÉBJ, « les Jamésiens choisissent de viser l'amélioration de la qualité de vie, notamment par le développement de l'emploi et dans une perspective de développement durable ». Pour atteindre ces trois cibles, la région a défini trois axes de développement. Un premier axe vise la maximisation des retombées de l'exploitation des ressources naturelles du territoire et la diversification des activités économiques. Avec le deuxième axe, on veut accroître la capacité d'agir des Jamésiens sur le développement de leur territoire et augmenter le sentiment d'appartenance des citoyens à la Jamésie. Enfin, le troisième axe réfère à l'amélioration du milieu de vie par le développement des services et des infrastructures.

La région est aujourd'hui confrontée aux conséquences désastreuses de la décision du Gouvernement du Québec en ce qui a trait aux réductions de 25% de la ressource forestière qui fait vivre l'économie régionale. Quatre objectifs ont été identifiés pour l'élaboration de ce plan d'action sur mesure pour le Nord-du-Québec :

1. **Annuler la baisse de la possibilité forestière;**
2. **Soutenir les travailleurs et les communautés;**
3. **Dynamiser l'industrie de la transformation du bois;**
4. **Diversifier l'économie régionale.**

Avec les actions inscrites au chapitre précédent, nous considérons que l'objectif 1 d'annuler la baisse de la possibilité forestière est atteint. Malgré cela nous avons travaillé pour réaliser les trois autres objectifs dans notre plan d'action par mesure de précaution et par souci de poursuivre le développement de la Jamésie.

Ce plan d'action s'inscrit en continuité avec le consensus régional établi voulant que le Nord-du-Québec possède les outils nécessaires à la prise en charge de son développement et se voit reconnaître une place particulière dans les priorités d'action du Gouvernement du Québec grâce à un partenariat renouvelé.

Ce plan d'action est l'expression d'une volonté affirmée de bâtir et de vitaliser le Nord-du-Québec tant sur le plan économique que social.

Ce plan d'action présente les perspectives d'avenir prometteuses et fait le pari qu'il est possible, dans l'harmonie de notre diversité régionale, de promouvoir des stratégies respectueuses des valeurs de chacun et adaptées aux conditions particulières du Nord-du-Québec.

Ainsi, ce plan intègre des actions immédiates pour corriger les déficiences régionales et locales urgentes et des mesures pour en renforcer les atouts et développer sa diversification économique. Ces 52 mesures se retrouvent au tableau suivant. Les discussions à venir entre le gouvernement et la région permettront, nous l'espérons, d'identifier des partenaires et de bonifier ce plan d'action. L'application de ce plan permettra d'assurer la pérennité de la région Nord-du-Québec.

Plan d'action sur mesure – Nord-du-Québec Juin 2005

Objectifs :

1. Annuler la baisse de la possibilité forestière;
2. Soutenir les travailleurs et les communautés;
3. Dynamiser l'industrie de la transformation du bois;
4. Diversifier l'économie régionale.

Actions	Objectifs	Partenaires	Commentaires
1. S'assurer du maintien des volumes attribués aux usines du Nord-du-Québec avant l'entrée en vigueur de la Loi 71 en appliquant les mesures de notre plan d'action	1-3		
2. Reconnaître la Commission Forestière Régionale	1-3		
3. Toutes les attributions forestières régionales devront être approuvées par la Commission Forestière Régionale	1-3		
4. Rendre admissibles, dans tous les cas, les travailleurs touchés à un programme de travail partagé complété par un programme de formation	1-2		
5. Optimiser l'exploitation de la forêt mature et surannée	1-3		
6. Mettre sur pied un programme d'aide à la voirie forestière afin de permettre la construction, la réhabilitation, la fermeture ou le contrôle de l'accès et l'entretien du réseau des chemins principaux	1-3		
7. Accorder des volumes ponctuels au-delà de la limite nordique	1-3		
8. Inventorier la possibilité forestière située au-delà de la limite nordique	1-3		
9. Favoriser et développer un aménagement forestier intensif	1-3		
10. Nommer 2 personnes de la région sur le Conseil Cris/Québec	1-4		
11. Les attributions du Nord-du-Québec consenties devront prioritairement servir aux usines du territoire pour garantir leurs activités actuelles et futures	1-3		
12. Instaurer un programme financier et/ou fiscal pour supporter les entreprises forestières à la modernisation de leurs équipements pour améliorer leur compétitivité	1-3		
13. Instaurer un programme financier pour créer un Centre de Recherche en foresterie dans la région	1-3		
14. Identifier et permettre la récolte des volumes (6Mm ³) de bois non comptabilisé et consentir un congé de redevances compte tenu de leur faible valeur marchande	1-3		
15. Hydro-Québec devra aller en appel d'offres régional pour la récupération des bois marchands inondés et que ces volumes soient transformés en région	1-3		

Objectifs :

1. Annuler la baisse de la possibilité forestière;
2. Soutenir les travailleurs et les communautés;
3. Dynamiser l'industrie de la transformation du bois;
4. Diversifier l'économie régionale.

Actions	Objectifs	Partenaires	Commentaires
16. Nommer une personne sur le Comité de mise en œuvre	1-3		
17. Donner aux travailleurs touchés une aide financière combinée : assurance-emploi + aide financière = plein salaire	2		
18. Éliminer la période d'attente de l'assurance-emploi pour les travailleurs touchés	2		
19. Mettre en place une équipe multidisciplinaire pour venir en aide aux travailleurs touchés	2		
20. Assouplir les règles des programmes et mesures gouvernementales d'aide aux travailleurs	2		
21. Régler le dossier CCQ	2-4		
22. Inclure, dans la mission du ministère des Ressources naturelles, la promotion de la foresterie	2		
23. S'assurer qu'Hydro-Québec et ses filiales donnent priorité aux travailleurs du Nord-du-Québec (ex. : gardiennage, construction, opération) pour ses travaux réalisés sur le territoire	2-4		
24. Créer une région Nord-du-Québec pour le transport en vrac couvrant les limites du territoire de la Baie-James	2-4		
25. Créer un comité de maximisation dans chaque industrie qui exploite des ressources	2-4		
26. Que le gouvernement du Québec décentralise la gestion de ses achats pour qu'elle soit plus favorable à l'acquisition des biens et services dans les régions	2-4		
27. Établir des mécanismes de stabilisation des coûts d'approvisionnement pour la 2 ^e et 3 ^e transformation	2-3-4		
28. Créer un fonds d'investissement minier	2-4		
29. Explorer l'avenue de production d'éthanol à partir des résidus forestiers	3-4		
30. Rattacher au CAAF l'obligation d'approvisionnement pour les projets de 2 ^e et 3 ^e transformation dans la région	3		
31. Établir un système de retour des redevances dans la région	3		
32. Supporter techniquement et financièrement les entreprises forestières à la modernisation de leurs équipements pour améliorer leur compétitivité	3		
33. Reconstituer et bonifier le fonds FDER	3		
34. Implanter, en priorité, une direction régionale du ministère des Ressources naturelles	3-4		

Objectifs :

1. Annuler la baisse de la possibilité forestière;
2. Soutenir les travailleurs et les communautés;
3. Dynamiser l'industrie de la transformation du bois;
4. Diversifier l'économie régionale.

Actions	Objectifs	Partenaires	Commentaires
35. Augmenter la desserte gouvernementale en implantant la desserte de directions régionales	4-2		
36. Augmenter les fonds du PMVRMF	1-2-4		
37. Augmenter le financement des organismes et les outils de développement	2-4		
38. Amender la Loi de la MBJ pour permettre le développement énergétique	2-4		
39. Maintenir la SDBJ avec sa mission et ses mandats	2-4		
40. Maintenir les règles qui prévalent pour la chasse d'hiver aux caribous	2-4		
41. Réserver un nombre de permis de chasse d'hiver aux caribous pour les résidents de la région	2-4		
42. Garantir au Nord-du-Québec un budget annuel pour son réseau routier	2-4		
43. Maintenir un programme intensif d'exploration minière	2-4		
44. Intervenir auprès des grandes entreprises minières qui ont des gisements potentiels reconnus afin de les exploiter	2-4		
45. Faciliter le concept « forêt habitée » pour optimiser l'utilisation des ressources et favoriser une prise en charge du développement par le milieu	2-4		
46. Développer l'axe routier est-ouest afin de favoriser les communications et contacts entre les pôles de la région	4		
47. Inventorier et supporter financièrement l'économie touristique, forte d'un grand potentiel	4		
48. Supporter techniquement et financièrement le secteur commercial et de services pour l'amélioration des services et infrastructures	2-4		
49. Faire l'inventaire des produits sous-forestiers (ex. : champignons, etc.)	4		
50. Mettre en place des incitatifs pour favoriser des partenariats avec les Cris dans tous les secteurs : forestier, minier, pourvoirie, etc.	4		
51. Accorder une enveloppe budgétaire à la CRÉBJ permettant l'embauche d'une ressource affectée au développement de la 2 ^e et 3 ^e transformation du bois et d'une pour la diversification économique à même les mesures budgétaires prévues par le Gouvernement	3-4		
52. Promouvoir notre région de façon soutenue	4		

X. Conclusion

Pour la région Nord-du-Québec, la réduction moyenne des volumes d'attributions est de **23,3 %** (incluant une réduction maximale atteignant **27%**).

Considérant les impacts majeurs qu'implique une telle décision pour la survie des localités de la région, cette mesure doit être abandonnée. Les conséquences seront plus que catastrophiques pour ces localités mono industrielles où la forêt représente le seul moteur de l'économie.

Selon Nicole Huybens, « *Pour faire du développement durable, il faut accepter de prendre des décisions sur base de critères multiples, dans le cadre d'une négociation démocratique et réfléchir les conséquences des choix non seulement au niveau local, mais aussi au niveau planétaire, sur les hommes d'ici et ceux d'ailleurs, sur la nature d'ici et sur celle d'ailleurs.* » Tout porte donc à croire que plusieurs de ces éléments ont été omis dans l'élaboration de la loi 71.

L'exercice des dernières semaines a fait ressortir différentes pistes de solution, qui nous convainquent qu'il est possible de respecter les principes du développement durable tout en assurant l'approvisionnement des entreprises régionales.

Les superficies qualifiées d'inexploitables économiquement dans les plus récents *plans généraux d'approvisionnement forestier* (PGAF) peuvent avoir une certaine importance, selon l'aire commune et selon les critères que s'étaient imposés les aménagistes qui ont produit les calculs de possibilité en 2000. Dans les 6 principales aires communes de la région 10 et pour lesquelles les PGAF ont été consultés, des superficies estimées à 116 000 ha ont été soustraites des calculs. Un allègement du taux de redevance payable contre ces bois épars et de faible dimension pourrait faire en sorte de rendre ces superficies propices à être récoltées et remises en production. Le volume potentiel de ces peuplements est estimé à près de 6 M m³.

En supposant que ces superficies soient également distribuées entre les territoires touchés par les projets de protection et ceux qui ne seraient pas touchés, et en supposant que seulement 50% de ces dernières superficies deviennent effectivement exploitables économiquement, alors le volume ponctuel de résineux disponible serait de l'ordre de 2 M m³. Cette quantité additionnelle de bois suffirait à atténuer la baisse régionale des attributions de 1,1 M m³/an pendant une période équivalant à presque 2 ans.

Autrement dit, pour la période de trois ans couverte par la Loi 71, le fait d'incorporer une telle proportion des peuplements jugés inexploitable, bien qu'ils soient productifs, accessibles et majoritairement matures, contribuerait à atténuer de 60% (2 M m³ sur 3,3 M m³ en trois ans) la réduction de possibilité en SEPM. Ce qui représente une atténuation de 14% sur la baisse annoncée.

La réduction des volumes attribués serait alors de l'ordre de 9,3 %.

Certaines données tendent à indiquer que les volumes de bois sec et sain représenteraient entre 3% et 8% du volume actuellement pris en compte au VAOR. Les volumes récoltés et transportés aux usines pourraient être majorés de 3% à 8% sans modifier en rien la réduction de possibilité annoncée en avril, et pourtant contribuer à atténuer l'impact de cette réduction sur le volume récolté en forêt publique. On peut estimer que cette mesure atténuerait l'impact des réductions de 5 %.

La réduction des volumes attribués serait alors de l'ordre de 4,3 %.

Les données générales d'inventaire montrent l'importance des superficies occupées par des peuplements vieux et décroissants. Les valeurs (m³/ha) des grandes moyennes régionales des volumes marchands résineux en fonction des classes d'âge des peuplements forestiers sont sans équivoque: il y a déclin des volumes au-delà de la classe d'âge de 70 ans. Plus on laisse vieillir la forêt, plus on accepte que se perde du bois, et les emplois et la richesse qui viennent avec.

Augmenter dès aujourd'hui le niveau de récolte admissible, pour une durée déterminée de 5 ou 10 ans, par exemple, ne devrait pas avoir d'impact important à la baisse sur la possibilité forestière pour le reste de l'horizon de simulation, puisqu'une partie des volumes de bois en perdition serait récoltée plutôt que perdue naturellement.

L'abondance de stock mature actuel permettrait que le niveau de coupe accru des premières années soit maintenu plus longtemps en procédant à des travaux sylvicoles qui augmenteraient le rendement de la forêt résiduelle.

L'approche de normalisation du couvert conduit à une atténuation des baisses de possibilité des résineux pendant la période transitoire 2005-2008, sans compromettre la « précieuse pérennité » de la forêt. À moins que nous convenions que les gestionnaires forestiers de la Colombie-Britannique sont incompetents et que les certifications environnementales et forestières des industriels en place n'aient pas de valeur auprès des marchés!

Cette mesure ramènerait alors la réduction des volumes attribués à 0 %.

L'application de ces quelques mesures ramène la réduction des attributions à 0%. La mise en œuvre de toutes les mesures d'atténuation proposées précédemment pourrait même amener une augmentation des volumes d'attribution, et ce, sans compromettre la pérennité de la ressource.

Sur le plan de la diversification économique, la concrétisation du plan d'action est précisée dans quatre grands objectifs :

- 1. Annuler la baisse de la possibilité forestière;**
- 2. Soutenir les travailleurs et les communautés;**
- 3. Dynamiser l'industrie de la transformation du bois;**
- 4. Diversifier l'économie régionale.**

Assurer des services de qualité dans le Nord-du-Québec tant pour le privé que pour le public relève du défi. L'établissement de relations de partenariats, de collaboration et de confiance avec l'État, les intervenants du milieu et les entreprises est la condition incontournable au succès de toute innovation relative aux services privés et publics dans le Nord-du-Québec.

Les obstacles sont de taille, les entreprises craignent les pénuries de main-d'œuvre et veulent s'installer dans les villes où la population croît. L'évolution démographique reste la pièce maîtresse de tout effort de diversification car elle est devenue un facteur de localisation industrielle. En Jamésie, l'Institut de la statistique du Québec prévoit une perspective démographique négative de 18.3% entre 2001 et 2026.

En bref, pour favoriser les mesures visant le maintien et la croissance économique et sociale du Nord-du-Québec, le gouvernement du Québec doit prendre davantage en compte les réalités et spécificités du Nord-du-Québec, avoir une approche souple et adaptée, bonifier ses programmes et simplifier ses processus de décisions dans les activités liées à la maximisation des retombées économiques, au développement et la mise en valeur des ressources.

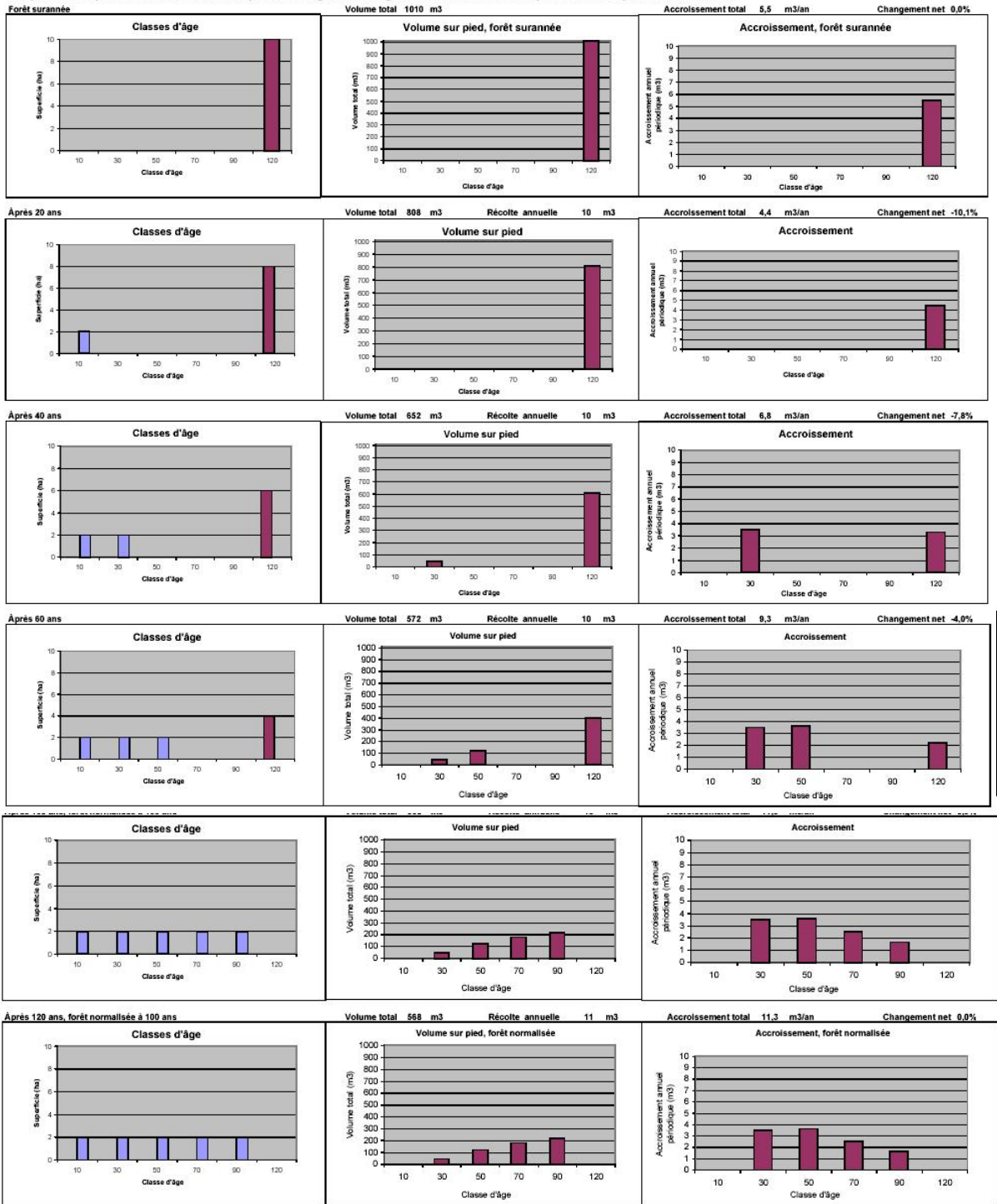
Le futurologue John Naisbitt dans son livre « The Global Paradox » confirme cette approche et soutient la thèse que ce qui vaut pour le milieu des affaires vaut aussi pour le milieu politique : « Souplesse structurelle, vitesse d'exécution et d'adaptation, capacité d'initiative, souci du client, éliminent la duplication et le gaspillage, réduit la bureaucratie et encouragent la motivation de même que la responsabilité personnelle. Ce processus résulte en une plus large autonomie au niveau qui compte soit, la base. »

Le Nord-du-Québec a le goût de construire, d'innover, d'oser. Nous avons des énergies, des convictions et des ressources à développer. Il y a des décisions qui doivent se prendre. Et des dossiers, se régler. Immédiatement, ainsi qu'à court, moyen et long terme. Le succès du partenariat entre le Gouvernement du Québec et le Nord-du-Québec sera notre legs aux générations futures.

Annexe 1

Exemple de l'effet de la normalisation sur les volumes et l'accroissement

Peuplement d'épinette noire de densité moyenne à l'origine, aménagé avec une densité forte après remise en production, IQS 12,



Annexe 2

